GUIDE D'UTILISATION

◆◆◆◆

Rapport annuel OIE/FAO/OMS

Année 2014

Il est fortement recommandé d'effectuer des notifications en ligne en utilisant l'application WAHIS

Après avoir rempli le rapport pour 2014, veuillez le retourner au Service de l'information sanitaire, Siège de l'OIE par courrier électronique ou, si cela s'avère impossible, par télécopie

au plus tard pour le 15 février 2014.

VERSION DE DEMONSTRATION

Service de l'information sanitaire
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE ANIMALE (OIE)
12 rue de Prony, 75017 Paris, France
Tél. : (33-1) 44 15 18 88, Fax : (33-1) 42 67 09 87
Adresse électronique : information.dept@oie.int

TABLE DES MATIERES

Introduction 5

Comment remplir le rapport annuel OIE/FAO/OMS ? 6

SECTION 1 : SITUATION ZOOSANITAIRE ET MESURES DE LUTE

Codes de fréquence 11

Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention 12

Indications concernant le modèle d'imprimé à utiliser pour déclarer les maladies ou infections / infestations présentes dans le pays 12

Formulaire 13

SECTION 2 : MALADIES OU INFECTIONS / INFESTATIONS ANIMALES PRÉSENTES DANS LE PAYS

A. Pour les maladies de la Liste de l'OIE

1. Informations quantitatives par première division administrative et par mois
Imprimé n° I et instructions 54
2. Informations quantitatives pour tout le pays et par mois
Imprimé n° II et instructions 57
3. Informations quantitatives par première division administrative pour chaque semestre de l'année
Imprimé n° III et instructions 60
4. Informations quantitatives pour tout le pays et pour chaque semestre de l'année
Imprimé n° IV et instructions 63

B. Pour les maladies n'appartenant pas à la Liste de l'OIE

Informations quantitatives pour tout le pays et pour toute l'année
Imprimé n° V et instructions 66

SECTION 3 : ZOONOSES CHEZ LES HUMAINS 69

SECTION 4 : POPULATION ANIMALE 71

SECTION 5 : SERVICES VÉTÉRINAIRES 77

SECTION 6 : ÉPREUVES DE LABORATOIRE ET VACCINS 79

Annexe I Définitions et codification des mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention 83

Annexe II Codification des espèces 85

Annexe III Nom de quelques familles 87

Annexe IV Définitions extraites du glossaire du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (édition 2014)..... 89

Annexe V Définitions extraites du glossaire du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* (édition 2014)..... 97

Annexe VI Types de vaccins 103

Annexe VII Epreuves de diagnostic (Exemples) 105

VERSION DE DEMONSTRATION

INTRODUCTION

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont décidé que l'OIE serait responsable de recueillir les informations nécessaires pour recenser annuellement la situation zoosanitaire dans le monde, y compris dans les pays qui ne sont pas encore membres de l'OIE mais qui le sont de l'une des deux autres organisations.

Le rapport annuel sur la santé animale est une compilation d'information sur les maladies animales, sur les zoonoses chez les humains, sur les populations animales, sur les ressources humaines des Services vétérinaires dans le monde, sur les laboratoires nationaux de référence et sur les unités de production de vaccins. Ces informations seront mises à disposition des administrations vétérinaires, de la communauté internationale et du grand public.

Le présent document contient toutes les instructions nécessaires pour remplir ce rapport. Nous vous remercions de le lire attentivement avant de présenter votre rapport sur la situation zoosanitaire de votre pays et sur les mesures réglementaires appliquées pour lutter contre les maladies animales.

Si vous rencontrez une quelconque difficulté pour remplir ce rapport ou si vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter le Service de l'information sanitaire de l'OIE par courrier électronique (information.dept@oie.int) ou par télécopie (+33 1 42 67 09 87). Nous nous efforcerons de vous répondre dans les meilleurs délais.

VERSION DE DEMONSTRATION

Les Membres sont encouragés à utiliser l'application de notification en ligne WAHIS (https://www.oie.int/wahis/). Les formulaires papier de doivent être utilisés qu'en cas de réelles difficultés d'accès à WAHIS en raison de problèmes récurrents de connexion internet, ceci afin de leur permettre de fournir rapidement l'information.

COMMENT REMPLIR
LE RAPPORT ANNUEL OIE/FAO/OMS ?

Ce rapport comporte six sections :

SECTION 1. SITUATION ZOOSANITAIRE ET MESURES DE LUTTE, DE PROPHYLAXIE ET DE PRÉVENTION

Le formulaire intitulé « Notification de la présence ou de l'absence de maladies animales au cours de l'année» (voir page 13) doit être rempli pour toutes les maladies animales, qu'elles soient présentes ou non sur le territoire de votre pays.

Pour chaque maladie animale et pour chaque catégorie d'espèces (domestiques et sauvages), veuillez inscrire dans la colonne 2 le code correspondant à la situation de votre pays (voir les détails page 11) et cocher dans la colonne 4 les mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention appliquées (voir les détails page 12 et Annexe I).

Pour les **maladies et infections/infestations de la Liste de l'OIE (année 2014)** déclarées présentes dans votre pays pour la période concernée (divisée en deux semestres), indiquez dans la colonne 5 le type d'imprimé que vous avez choisi pour fournir des informations quantitatives pour ces maladies (vous ne devrez fournir qu'un seul imprimé pour chaque maladie). Ne remplissez pas la colonne 5 pour les maladies qui n'ont jamais été enregistrées dans votre pays ni pour les maladies et infections/infestations qui n'étaient pas présentes au cours de la période objet de votre rapport (premier et/ou second semestre).

Pour les **maladies ne figurant pas sur la Liste de l'OIE** mais présentes dans votre pays, il vous est demandé de fournir, si elles sont disponibles, des informations annuelles pour l'ensemble de votre pays. Il est par conséquent inutile de remplir la colonne 5.

SECTION 2. MALADIES/INFECTIONS ANIMALES PRÉSENTES DANS VOTRE PAYS AU COURS DE L'ANNÉE (TYPES D'IMPRIMÉ)

Veuillez choisir et remplir l'un des cinq types d'imprimé, en fonction de la situation épidémiologique de chaque maladie ou infection/infestation animale présente dans votre pays et en tenant compte, au cas par cas, du type de maladie, ainsi que de la fréquence et de la nature des informations produites sur cette maladie par votre système national de surveillance et de suivi des maladies animales.

Les imprimés se présentent comme suit :

POUR LES MALADIES DE LA LISTE DE L'OIE

- **Imprimé I** (p. 54-56) : à utiliser pour fournir les données par première division administrative et par mois.

- **Imprimé II** (p. 57-59) : à utiliser pour fournir les données mensuelles pour l'ensemble du pays.

- **Imprimé III** (p. 60-62) : à utiliser pour fournir les données par première division administrative, pour le premier et le second semestre de l'année concernée.

- **Imprimé IV** (p. 63-65) : à utiliser pour fournir les données pour l'ensemble du pays pour le premier et le second semestre de l'année concernée.

Pour les maladies figurant sur la Liste de l'OIE, il vous est recommandé d'utiliser l'Imprimé I chaque fois que possible pour notifier les maladies ou infections/infestations présentes dans votre pays. Les informations doivent être fournies par première division administrative et mois par mois, pour les douze mois de l'année.

VERSION DE DEMONSTRATION

POUR LES MALADIES NE FIGURANT PAS SUR LA LISTE DE L'OIE

- **Imprimé V** (p. 66-67) : à utiliser pour fournir les données annuelles pour l'ensemble du pays, si elles sont disponibles.

SECTION 3. ZOONOSES CHEZ LES HUMAINS

Pour chacune des zoonoses indiquées, précisez le nombre de cas humains et de décès pour l'année concernée. Veuillez contacter les autorités de santé publique de votre pays pour obtenir les informations les plus récentes.

SECTION 4. POPULATION ANIMALE

Veuillez indiquer la population animale de chaque espèce et le nombre d'exploitations existant dans votre pays.

Si les Services vétérinaires de votre pays ne sont pas compétents en matière de production animale aquatique, veuillez rechercher auprès des autorités compétentes concernées (Ministère de la Pêche, services de santé des animaux aquatiques, etc.) les informations demandées.

SECTION 5. SERVICES VÉTÉRINAIRES

Indiquez le nombre de vétérinaires et de paraprofessionnels vétérinaires impliqués dans des activités vétérinaires (secteurs public et privé).

Précisez le nombre de vétérinaires travaillant pour les Services vétérinaires, y compris les vétérinaires du secteur privé accrédités (ou agréés) par l'administration vétérinaire pour intervenir sous sa supervision (programmes de prophylaxie et d'éradication, vaccination, assurance qualité, etc.).

SECTION 6. EPREUVES DE LABORATOIRE ET VACCINS

Indiquez le nom des laboratoires de référence nationaux de votre pays et le type de tests que chacun d'entre eux est capable de réaliser par maladie. Indiquez également, le cas échéant, le nom des fabricants de vaccins ainsi que le type de vaccins et le nombre de doses produites au cours de l'année.

VERSION DE DÉMONSTRATION

SECTION 1

SITUATION ZOOSANITAIRE

Codes de fréquence et mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention

Indications concernant le modèle d'imprimé à utiliser pour déclarer les maladies ou infections / infestations présentes dans le pays

Veuillez remplir cette partie pour toutes les maladies animales.

VERSION DE DEMONSTRATION

Les colonnes 2 et 4 doivent être remplies pour toutes les maladies ou infections/infestations animales.

Colonne 2

CODES DE FREQUENCE

Depuis 2009, le système de notification en ligne de l'OIE, WAHIS (*World Animal Health Information System*) permet de différencier certains codes de fréquence dans le but de mieux rendre compte de la situation zoosanitaire et de distinguer les espèces domestiques des espèces sauvages. Les pays doivent désormais fournir plus de précisions quant à la présence ou à l'absence de maladies, infections ou infestations chez les espèces domestiques ou sauvages au cours de la période couverte par le rapport.

Dans la colonne 2, vous devez indiquer, si vous le pouvez et si nécessaire, deux codes différents pour distinguer les espèces domestiques des espèces sauvages.

Pour chaque maladie ou infection/infestation et chaque catégorie d'espèce (domestique ou sauvage), veuillez saisir l'un des codes de fréquence suivants. Lorsque vous ne disposez pas d'informations sur une maladie de la liste de l'OIE, saisissez le code suivant « … ».

Codes indiquant la présence de la maladie chez les espèces domestiques et/ou espèces sauvages

+ La maladie est présente et se manifeste cliniquement.

+() La présence de la maladie est limitée à une ou plusieurs zones du pays.

Codes indiquant la présence de l'infection / infestation chez les espèces domestiques et/ou espèces sauvages

+? L'infection / infestation a été mise en évidence en utilisant des tests de diagnostic.

+?() La présence de l'infection/infestation dans une ou plusieurs zones, a été mise en évidence en utilisant des tests de diagnostic.

Codes indiquant l'absence de la maladie ou infection/infestation chez les espèces domestiques et/ou espèces sauvages

– Maladie non constatée durant cette période. Dans ce cas, indiquez la date (j/m/a) de la précédente apparition de la maladie, si elle est connue.

Pour chaque absence, veuillez indiquer la date de la dernière apparition de la maladie ou infection/infestation chez l'/les espèces(s) concernée(s) (espèces domestiques, espèces sauvages ou les deux), sans tenir compte de leur éventuelle présence chez les espèces domestiques ou sauvages. En d'autres termes, la maladie peut ne pas avoir été notifiée chez des animaux domestiques et l'avoir été chez des espèces sauvages durant la période couverte par le rapport. Auquel cas veuillez utiliser le code de fréquence « - » et ajouter la date de la dernière apparition pour les animaux domestiques, et utiliser le code de fréquence « + » pour les animaux sauvages, et vice versa.

La fréquence pouvant être différente pour les espèces domestiques et sauvages, il existe trois possibilités : la maladie n'a pas été notifiée chez les animaux domestiques mais l'a été chez les espèces sauvages ; la maladie n'a été notifiée chez aucune des deux catégories (domestique et sauvage) ; la maladie a été notifiée chez les animaux domestiques mais pas chez les espèces sauvages. En d'autres termes, la maladie peut ne pas avoir été notifiée chez les animaux domestiques (dans ce cas, utilisez le code de fréquence « - » et ajoutez la date de la dernière apparition chez les animaux domestiques) mais a été notifiée chez les espèces sauvages (dans ce cas utilisez le code de fréquence « + » au cours de la période concernée par le rapport).

Autres codes chez les espèces domestiques et/ou espèces sauvages

? La présence de la maladie est suspectée mais n'a pas été confirmée.

?() La présence de la maladie dans une ou plusieurs zones est suspectée mais n'a pas été confirmée.

VERSION DE DEMONSTRATION

… Aucune information n'est disponible pour cette maladie.

La maladie ou infection/infestation n'a jamais été constatée (à la fois chez les espèces domestiques et les espèces sauvages) : la maladie ne peut être notifiée comme « jamais constatée » si elle a déjà été notifiée chez les espèces domestiques ou les animaux sauvages et vice versa. Entrez ce code de fréquence dans les deux catégories (domestique et sauvage).

0000 Maladie jamais constatée.

Colonne 3

La signification des codes des espèces est fournie à l'Annexe II.

Colonne 4

MESURES DE LUTTE, DE PROPHYLAXIE ET DE PREVENTION

Cochez les cases correspondant aux mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention appliquées dans votre pays. Les cases grisées ne doivent pas être cochées car les mesures de lutte ne sont pas applicables pour la maladie donnée.

La définition des différentes mesures est fournie à l'Annexe I.

Important : Pour les maladies, infections ou infestations qui concernent plusieurs espèces sensibles :

- Si les mesures appliquées diffèrent selon les espèces concernées, par exemple si la vaccination s'applique aux bovins mais ne s'applique pas aux petits ruminants, veuillez indiquer en regard du code de l'espèce concernée les mesures appropriées appliquées.
- Si les mesures sont les mêmes pour toutes les espèces sensibles, veuillez saisir « *** » (c'est-à-dire : s'applique à toutes les espèces sensibles).
- Si la vaccination (de routine) s'applique à toutes les espèces sensibles (c'est-à-dire si le code utilisé est « *** »), indiquez le nombre d'animaux vaccinés par espèce.

Notes : « Vaccination (de routine) » : programmes de vaccination couvrant une partie épidémiologiquement significative de la population cible.

« Nombre d'animaux vaccinés » : indiquer le nombre d'animaux vaccinés dans le cadre d'un programme national de vaccination. Ne confondez pas avec la vaccination en anneau qui n'est pratiquée qu'autour du ou des foyers pour circonscrire la maladie.

Les détails sur la vaccination périfocale pratiquée dans le cadre de l'éradication de foyers seront saisis dans la section relative aux maladies ou infections / infestations présentes dans le pays.

Colonne 5

INDICATIONS CONCERNANT LE MODELE D'IMPRIME A UTILISER
POUR DECLARER LES MALADIES OU INFECTIONS / INFESTATIONS
PRESENTES DANS LE PAYS

Pour chaque semestre de l'année, cochez la case correspondant au type d'imprimé au moyen duquel vous avez choisi de notifier les données quantitatives sur les **maladies, infections ou infestations de la Liste de l'OIE** présentes (avec ou sans signes cliniques) dans votre pays. Comme indiqué précédemment, la colonne 5 ne doit pas être remplie pour les maladies, infections ou infestations qui n'ont jamais été signalées dans votre pays ou pour des maladies et infections / infestations non signalées au cours du semestre couvert par le rapport.

Pour les **maladies n'appartenant pas à la Liste de l'OIE**, nous vous rappelons qu'il vous est demandé de fournir des informations pour tout le pays.

VERSION DE DEMONSTRATION

FORMULAIRE DE NOTIFICATION DE LA PRESENCE OU DE L'ABSENCE DE MALADIES ANIMALES AU COURS DE L'ANNEE

ANNÉE : 2014

1. ____ / ____ / ____ **Date du rapport (jj/mm/aaaa)**

2. **Pays**

3. **Nom de l'expéditeur du rapport**

4. **Adresse**

5. **Titre de l'expéditeur**

Adresse (suite)

6. **Téléphone**

7. **Télécopie**

8. **Courrier électronique**

PREMIER SEMESTRE ☐

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
MALADIES, INFECTIONS ET INFESTATIONS COMMUNES À PLUSIEURS ESPÈCES																						
Fièvre aphteuse	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		cml																				
		o/c																				
		ovi																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Stomatite vésiculeuse	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		cml																				
		equ																				
		o/c																				
		ovi																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
Fièvre de la Vallée du Rift	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		cml																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Fièvre catarrhale du mouton	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		cml																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Fièvre charbonneuse	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		cml																				
		equ																				
		o/c																				
		ovi																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Virus de la maladie d'Aujeszky (Infection par le)	*Domestiques*																					
		bov																				
		can																				
		cap																				
		o/c																				
		ovi																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
Echinococcus granulosus **(Infection à)**	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		cer																				
		cml																				
		equ																				
		o/c																				
		ovi																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Echinococcus multilocularis **(Infection à)**	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		cer																				
		cml																				
		equ																				
		o/c																				
		ovi																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Cowdriose	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Fièvre Q	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
Virus de la rage (Infection par le)	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		can																				
		cap																				
		cer																				
		cml																				
		equ																				
		fel																				
		lep																				
		o/c																				
		ovi																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Paratuberculose	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Myiase à *Cochliomyia hominivorax*	*Domestiques*																					
		avi																				
		bov																				
		buf																				
		can																				
		cap																				
		cml																				
		equ																				
		fel																				
		lep																				
		o/c																				
		ovi																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
Myiase à *Chrysomya bezziana*	*Domestiques*																					
		avi																				
		bov																				
		buf																				
		can																				
		cap																				
		cml																				
		equ																				
		fel																				
		lep																				
		o/c																				
		ovi																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
***Trichinella* Spp (Infection à)**	*Domestiques*																					
		equ																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Brucellose *(Brucella abortus)*	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		cer																				
		cml																				
		o/c																				
		ovi																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Brucellose *(Brucella melitentis)*	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		cer																				
		cml																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
Brucellose *(Brucella suis)*	*Domestiques*																					
		bov																				
		lep																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Fièvre hémorragique de Crimée-Congo	*Domestiques*																					
		avi																				
		bov																				
		buf																				
		can																				
		cap																				
		cer																				
		cml																				
		equ																				
		fel																				
		lep																				
		o/c																				
		ovi																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Fièvre de West Nile	*Domestiques*																					
		avi																				
		bov																				
		buf																				
		can																				
		cap																				
		cer																				
		cml																				
		equ																				
		fel																				
		lep																				
		o/c																				
		ovi																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
Virus de la peste bovine (infection par le)	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Tularémie	*Domestiques*																					
		lep																				
	Sauvages																					
		fau																				
Encéphalite japonaise	*Domestiques*																					
		equ																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Maladie hémorragique épizootique	*Domestiques*																					
		bov																				
		cer																				
	Sauvages																					
		fau																				
Encéphalomyélite équine de l'Est	*Domestiques*																					
		equ																				
	Sauvages																					
		fau																				
Surra *(Trypanosoma evansi)*	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cml																				
		equ																				
	Sauvages																					
		fau																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
MALADIES ET INFECTIONS DES BOVINS																						
Mycoplasma mycoides (Infection à) subsp. Mycoides SC [Péripneumonie contagieuse bovine]	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Dermatose nodulaire contagieuse	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
	Sauvages																					
		fau																				
Anaplasmose bovine	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
	Sauvages																					
		fau																				
Babésiose bovine	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
	Sauvages																					
		fau																				
Campylobactériose génitale bovine	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Tuberculose bovine	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		cer																				
		cml																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
Leucose bovine enzootique	*Domestiques*																					
		bov																				
	Sauvages																					
		fau																				
Septicémie hémorragique	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
	Sauvages																					
		fau																				
Rhinotrachéite infectieuse bovine / vulvovaginite pustuleuse infectieuse	*Domestiques*																					
		bov																				
	Sauvages																					
		fau																				
Theilériose	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Trichomonose	*Domestiques*																					
		bov																				
	Sauvages																					
		fau																				
Trypanosomose (transmise par tsé-tsé)	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		cml																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Encéphalopathie spongiforme bovine	*Domestiques*																					
		bov																				
	Sauvages																					
		fau																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
Diarrhée virale bovine	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
	Sauvages																					
		fau																				
MALADIES ET INFECTIONS DES OVINS / CAPRINS																						
Virus de la peste des petits ruminants (Infection par le)	*Domestiques*																					
		bov																				
		cap																				
		o/c																				
		ovi																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Clavelée et variole caprine	*Domestiques*																					
		cap																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Epididymite ovine ***(Brucella ovis)***	*Domestiques*																					
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Arthrite/encéphalite caprine	*Domestiques*																					
		cap																				
	Sauvages																					
		fau																				
Agalaxie contagieuse	*Domestiques*																					
		cap																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Pleuropneumonie contagieuse caprine	*Domestiques*																					
		cap																				
	Sauvages																					
		fau																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
***Chlamydophila abortus* (Infection à) [Avortement enzootique des brebis ou chlamydiose ovine]**	*Domestiques*																					
		cap																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Maladie de Nairobi	*Domestiques*																					
		cap																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Salmonellose *(S. abortusovis)*	*Domestiques*																					
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Tremblante	*Domestiques*																					
		cap																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Maedi-visna	*Domestiques*																					
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
MALADIES ET INFECTIONS DES SUIDES																						
Maladie vésiculeuse du porc	*Domestiques*																					
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Peste porcine africaine	*Domestiques*																					
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Virus de la peste porcine classique (Infection par le)	*Domestiques*																					
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
Cysticercose porcine	*Domestiques*																					
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Gastro-entérite transmissible	*Domestiques*																					
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Syndrome dysgénésique et respiratoire du porc	*Domestiques*																					
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Encéphalite à virus Nipah	*Domestiques*																					
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
MALADIES ET INFECTIONS DES EQUIDES																						
Virus de la peste équine (Infection par le)	*Domestiques*																					
		equ																				
	Sauvages																					
		fau																				
Métrite contagieuse équine	*Domestiques*																					
		equ																				
	Sauvages																					
		fau																				
Dourine	*Domestiques*																					
		equ																				
	Sauvages																					
		fau																				
Anémie infectieuse des équidés	*Domestiques*																					
		equ																				
	Sauvages																					
		fau																				
Grippe équine	*Domestiques*																					
		equ																				
	Sauvages																					
		fau																				
Piroplasmose équine	*Domestiques*																					
		equ																				
	Sauvages																					
		fau																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
Infection par l'herpesvirus équin de type 1 (EHV-1)	*Domestiques*																					
		equ																				
	Sauvages																					
		fau																				
Morve	*Domestiques*																					
		equ																				
	Sauvages																					
		fau																				
Virus de l'artérite équine (Infection par le)	*Domestiques*																					
		equ																				
	Sauvages																					
		fau																				
Encéphalomyélite équine vénézuélienne	*Domestiques*																					
		equ																				
	Sauvages																					
		fau																				
Encéphalomyélite équine de l'Ouest	*Domestiques*																					
		equ																				
	Sauvages																					
		fau																				
MALADIES ET INFECTIONS DES LAGOMORPHES																						
Myxomatose	*Domestiques*																					
		lep																				
	Sauvages																					
		fau																				
Maladie hémorragique du lapin	*Domestiques*																					
		lep																				
	Sauvages																					
		fau																				
MALADIES ET INFECTIONS DES OISEAUX																						
Influenza aviaire hautement pathogène	*Domestiques*																					
		avi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Influenza aviaire faiblement pathogène (volailles)		avi																				
Maladie de Newcastle	*Domestiques*																					
		avi																				
	Sauvages																					
		fau																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
Bronchite infectieuse aviaire	*Domestiques*																					
		avi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Laryngotrachéite infectieuse aviaire	*Domestiques*																					
		avi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Hépatite virale du canard		avi																				
Typhose aviaire	*Domestiques*																					
		avi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Bursite infectieuse (maladie de Gumboro)	*Domestiques*																					
		avi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Mycoplasmose aviaire ***(M. gallisepticum)***	*Domestiques*																					
		avi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Chlamydiose aviaire	*Domestiques*																					
		avi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Pullorose	*Domestiques*																					
		avi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Rhinotrachéite de la dinde		avi																				
Mycoplasmose aviaire ***(M. Synoviae)***	*Domestiques*																					
		avi																				
	Sauvages																					
		fau																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
MALADIES, INFECTIONS ET INFESTATIONS DES ABEILLES																						
Infestation des abeilles mellifères par *Acarapis woodi*		api																				
Infection des abeilles mellifères à *Paenibacillus larvae* (Loque américaine)		api																				
Infection des abeilles mellifères à *Melissococcus plutonius* (Loque européenne)		api																				
Infestation des abeilles mellifères par *Varroa* spp. (varroose)		api																				
Infestation des abeilles mellifères par *Tropilaelaps* spp.		api																				
Infestation par *Aethina tumida* (Le petit coléoptère des ruches)		api																				
AUTRES MALADIES ET INFECTIONS DES ANIMAUX TERRESTRES																						
Leishmaniose	*Domestiques*																					
		can																				
	Sauvages																					
		fau																				
Variole du chameau		cml																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Type de rapport, lorsque la fréquence est +, +() ou +?			
ANIMAUX AQUATIQUES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi épidémiologique	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les vecteurs invertébrés (arthropodes)	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
MALADIES DES POISSONS																						
Septicémie hémorragique virale	***Domestiques***																					
		pis																				
	Sauvages																					
		pis (fau)																				
Virémie printanière de la carpe	***Domestiques***																					
		pis																				
	Sauvages																					
		pis (fau)																				
Nécrose hématopoïétique infectieuse	***Domestiques***																					
		pis																				
	Sauvages																					
		pis (fau)																				
Nécrose hématopoïétique épizootique	***Domestiques***																					
		pis																				
	Sauvages																					
		pis (fau)																				
Anémie infectieuse du saumon	***Domestiques***																					
		pis																				
	Sauvages																					
		pis (fau)																				
Infection à Aphanomyces invadans (Syndrome ulcératif épizootique)	***Domestiques***																					
		pis																				
	Sauvages																					
		pis (fau)																				
Infection à *Gyrodactylus salaris*)	***Domestiques***																					
		pis																				
	Sauvages																					
		pis (fau)																				
Infection par l'alphavirus des salmonidés	***Domestiques***																					
		pis																				
	Sauvages																					
		pis (fau)																				
Iridovirose de la dorade japonaise	***Domestiques***																					
		pis																				
	Sauvages																					
		pis (fau)																				
Herpèsvirose de la carpe koï	***Domestiques***																					
		pis																				
	Sauvages																					
		pis (fau)																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Type de rapport, lorsque la fréquence est +, +() ou +?			
ANIMAUX AQUATIQUES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi épidémiologique	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les vecteurs invertébrés (arthropodes)	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
MALADIES DES MOLLUSQUES																						
Infection à *Bonamia ostreae*	***Domestiques***																					
		mol																				
	Sauvages																					
		mol (fau)																				
Infection à *Bonamia exitiosa*	***Domestiques***																					
		mol																				
	Sauvages																					
		mol (fau)																				
Infection à *Marteilia refringens*	***Domestiques***																					
		mol																				
	Sauvages																					
		mol (fau)																				
Infection à *Perkinsus marinus*	***Domestiques***																					
		mol																				
	Sauvages																					
		mol (fau)																				
Infection à *Perkinsus olseni*	***Domestiques***																					
		mol																				
	Sauvages																					
		mol (fau)																				
Infection à *Xenohaliotis californiensis*	***Domestiques***																					
		mol																				
	Sauvages																					
		mol (fau)																				
Infection due au pseudo-herpès de l'ormeau	***Domestiques***																					
		mol																				
	Sauvages																					
		mol (fau)																				
Infection due à un microvariant de l'herpèsvirus de l'huître de type 1	***Domestiques***																					
		mol																				
	Sauvages																					
		mol (fau)																				
MALADIES DES CRUSTACÉS																						
Syndrome de Taura	***Domestiques***																					
		cru																				
	Sauvages																					
		cru (fau)																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Type de rapport, lorsque la fréquence est +, +() ou +?			
ANIMAUX AQUATIQUES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi épidémiologique	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les vecteurs invertébrés (arthropodes)	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
Maladie des points blancs	***Domestiques***																					
		cru																				
	Sauvages																					
		cru (fau)																				
Maladie de la tête jaune	***Domestiques***																					
		cru																				
	Sauvages																					
		cru (fau)																				
Nécrose hypodermique et hématopoïétique infectieuse	***Domestiques***																					
		cru																				
	Sauvages																					
		cru (fau)																				
Peste de l'écrevisse *(Aphanomyces astaci)*	***Domestiques***																					
		cru																				
	Sauvages																					
		cru (fau)																				
Maladie des queues blanches	***Domestiques***																					
		cru																				
	Sauvages																					
		cru (fau)																				
Myonécrose infectieuse	***Domestiques***																					
		cru																				
	Sauvages																					
		cru (fau)																				
Hépatopancréatite nécrosante	***Domestiques***																					
		cru																				
	Sauvages																					
		cru (fau)																				
MALADIES DES AMPHIBIENS																						
Infection à *Batrachochytrium dendrobatidis*	***Domestiques***																					
		amp																				
	Sauvages																					
		amp (fau)																				
Infection à ranavirus	***Domestiques***																					
		amp																				
	Sauvages																					
		amp (fau)																				

VERSION DE DEMONSTRATION

DEUXIEME SEMESTRE ☐

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
MALADIES, INFECTIONS ET INFESTATIONS COMMUNES À PLUSIEURS ESPÈCES																						
Fièvre aphteuse	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		cml																				
		o/c																				
		ovi																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Stomatite vésiculeuse	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		cml																				
		equ																				
		o/c																				
		ovi																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Fièvre de la Vallée du Rift	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		cml																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Fièvre catarrhale du mouton	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		cml																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
Fièvre charbonneuse	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		cml																				
		equ																				
		o/c																				
		ovi																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Virus de la maladie d'Aujeszky (Infection par le)	*Domestiques*																					
		bov																				
		can																				
		cap																				
		o/c																				
		ovi																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
***Echinococcus granulosus* (Infection à)**	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		cer																				
		cml																				
		equ																				
		o/c																				
		ovi																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
***Echinococcus multilocularis* (Infection à)**	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		cer																				
		cml																				
		equ																				
		o/c																				
		ovi																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Cowdriose	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Fièvre Q	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
Virus de la rage (Infection par le)	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		can																				
		cap																				
		cer																				
		cml																				
		equ																				
		fel																				
		lep																				
		o/c																				
		ovi																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Paratuberculose	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Myiase à *Cochliomyia hominivorax*	*Domestiques*																					
		avi																				
		bov																				
		buf																				
		can																				
		cap																				
		cml																				
		equ																				
		fel																				
		lep																				
		o/c																				
		ovi																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
Myiase à *Chrysomya bezziana*	*Domestiques*																					
		avi																				
		bov																				
		buf																				
		can																				
		cap																				
		cml																				
		equ																				
		fel																				
		lep																				
		o/c																				
		ovi																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
***Trichinella* Spp (Infection à)**	*Domestiques*																					
		equ																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Brucellose *(Brucella abortus)*	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		cer																				
		cml																				
		o/c																				
		ovi																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Brucellose *(Brucella melitentis)*	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		cer																				
		cml																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
Brucellose *(Brucella suis)*	*Domestiques*																					
		bov																				
		lep																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Fièvre hémorragique de Crimée-Congo	*Domestiques*																					
		avi																				
		bov																				
		buf																				
		can																				
		cap																				
		cer																				
		cml																				
		equ																				
		fel																				
		lep																				
		o/c																				
		ovi																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Fièvre de West Nile	*Domestiques*																					
		avi																				
		bov																				
		buf																				
		can																				
		cap																				
		cer																				
		cml																				
		equ																				
		fel																				
		lep																				
		o/c																				
		ovi																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
Virus de la peste bovine (infection par le)	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Tularémie	*Domestiques*																					
		lep																				
	Sauvages																					
		fau																				
Encéphalite japonaise	*Domestiques*																					
		equ																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Maladie hémorragique épizootique	*Domestiques*																					
		bov																				
		cer																				
	Sauvages																					
		fau																				
Encéphalomyélite équine de l'Est	*Domestiques*																					
		equ																				
	Sauvages																					
		fau																				
Surra *(Trypanosoma evansi)*	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cml																				
		equ																				
	Sauvages																					
		fau																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
MALADIES ET INFECTIONS DES BOVINS																						
Mycoplasma mycoides (Infection à) subsp. Mycoides SC [Péripneumonie contagieuse bovine]	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Dermatose nodulaire contagieuse	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
	Sauvages																					
		fau																				
Anaplasmose bovine	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
	Sauvages																					
		fau																				
Babésiose bovine	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
	Sauvages																					
		fau																				
Campylobactériose génitale bovine	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Tuberculose bovine	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		cer																				
		cml																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
Leucose bovine enzootique	*Domestiques*																					
		bov																				
	Sauvages																					
		fau																				
Septicémie hémorragique	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
	Sauvages																					
		fau																				
Rhinotrachéite infectieuse bovine / vulvovaginite pustuleuse infectieuse	*Domestiques*																					
		bov																				
	Sauvages																					
		fau																				
Theilériose	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Trichomonose	*Domestiques*																					
		bov																				
	Sauvages																					
		fau																				
Trypanosomose (transmise par tsé-tsé)	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
		cap																				
		cml																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Encéphalopathie spongiforme bovine	*Domestiques*																					
		bov																				
	Sauvages																					
		fau																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
Diarrhée virale bovine	*Domestiques*																					
		bov																				
		buf																				
	Sauvages																					
		fau																				
MALADIES ET INFECTIONS DES OVINS / CAPRINS																						
Virus de la peste des petits ruminants (Infection par le)	*Domestiques*																					
		bov																				
		cap																				
		o/c																				
		ovi																				
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Clavelée et variole caprine	*Domestiques*																					
		cap																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Epididymite ovine ***(Brucella ovis)***	*Domestiques*																					
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Arthrite/encéphalite caprine	*Domestiques*																					
		cap																				
	Sauvages																					
		fau																				
Agalaxie contagieuse	*Domestiques*																					
		cap																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Pleuropneumonie contagieuse caprine	*Domestiques*																					
		cap																				
	Sauvages																					
		fau																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
***Chlamydophila abortus* (Infection à) [Avortement enzootique des brebis ou chlamydiose ovine]**	*Domestiques*																					
		cap																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Maladie de Nairobi	*Domestiques*																					
		cap																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Salmonellose *(S. abortusovis)*	*Domestiques*																					
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Tremblante	*Domestiques*																					
		cap																				
		o/c																				
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Maedi-visna	*Domestiques*																					
		ovi																				
	Sauvages																					
		fau																				
MALADIES ET INFECTIONS DES SUIDES																						
Maladie vésiculeuse du porc	*Domestiques*																					
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Peste porcine africaine	*Domestiques*																					
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Virus de la peste porcine classique (Infection par le)	*Domestiques*																					
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
Cysticercose porcine	*Domestiques*																					
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Gastro-entérite transmissible	*Domestiques*																					
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Syndrome dysgénésique et respiratoire du porc	*Domestiques*																					
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
Encéphalite à virus Nipah	*Domestiques*																					
		sui																				
	Sauvages																					
		fau																				
MALADIES ET INFECTIONS DES EQUIDES																						
Virus de la peste équine (Infection par le)	*Domestiques*																					
		equ																				
	Sauvages																					
		fau																				
Métrite contagieuse équine	*Domestiques*																					
		equ																				
	Sauvages																					
		fau																				
Dourine	*Domestiques*																					
		equ																				
	Sauvages																					
		fau																				
Anémie infectieuse des équidés	*Domestiques*																					
		equ																				
	Sauvages																					
		fau																				
Grippe équine	*Domestiques*																					
		equ																				
	Sauvages																					
		fau																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
Piroplasmose équine	*Domestiques*																					
		equ																				
	Sauvages																					
		fau																				
Infection par l'herpesvirus équin de type 1 (EHV-1)	*Domestiques*																					
		equ																				
	Sauvages																					
		fau																				
Morve	*Domestiques*																					
		equ																				
	Sauvages																					
		fau																				
Virus de l'artérite équine (Infection par le)	*Domestiques*																					
		equ																				
	Sauvages																					
		fau																				
Encéphalomyélite équine vénézuélienne	*Domestiques*																					
		equ																				
	Sauvages																					
		fau																				
Encéphalomyélite équine de l'Ouest	*Domestiques*																					
		equ																				
	Sauvages																					
		fau																				
MALADIES ET INFECTIONS DES LAGOMORPHES																						
Myxomatose	*Domestiques*																					
		lep																				
	Sauvages																					
		fau																				
Maladie hémorragique du lapin	*Domestiques*																					
		lep																				
	Sauvages																					
		fau																				
MALADIES ET INFECTIONS DES OISEAUX																						
Influenza aviaire hautement pathogène	*Domestiques*																					
		avi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Influenza aviaire faiblement pathogène (volailles)		avi																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
Maladie de Newcastle	*Domestiques*																					
		avi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Bronchite infectieuse aviaire	*Domestiques*																					
		avi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Laryngotrachéite infectieuse aviaire	*Domestiques*																					
		avi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Hépatite virale du canard		avi																				
Typhose aviaire	*Domestiques*																					
		avi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Bursite infectieuse (maladie de Gumboro)	*Domestiques*																					
		avi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Mycoplasmose aviaire ***(M. gallisepticum)***	*Domestiques*																					
		avi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Chlamydiose aviaire	*Domestiques*																					
		avi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Pullorose	*Domestiques*																					
		avi																				
	Sauvages																					
		fau																				
Rhinotrachéite de la dinde		avi																				
Mycoplasmose aviaire ***(M. Synoviae)***	*Domestiques*																					
		avi																				
	Sauvages																					
		fau																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Modèle d'imprimé, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou +?()			
ANIMAUX TERRESTRES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les arthropodes	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
MALADIES, INFECTIONS ET INFESTATIONS DES ABEILLES																						
Infestation des abeilles mellifères par *Acarapis woodi*		api																				
Infection des abeilles mellifères à *Paenibacillus larvae* (Loque américaine)		api																				
Infection des abeilles mellifères à *Melissococcus plutonius* (Loque européenne)		api																				
Infestation des abeilles mellifères par *Varroa* spp. (varroose)		api																				
Infestation des abeilles mellifères par *Tropilaelaps* spp.		api																				
Infestation par *Aethina tumida* (Le petit coléoptère des ruches)		api																				
AUTRES MALADIES ET INFECTIONS DES ANIMAUX TERRESTRES																						
Leishmaniose	*Domestiques*																					
		can																				
	Sauvages																					
		fau																				
Variole du chameau		cml																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Type de rapport, lorsque la fréquence est +, +() ou +?			
ANIMAUX AQUATIQUES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi épidémiologique	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les vecteurs invertébrés (arthropodes)	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
MALADIES DES POISSONS																						
Septicémie hémorragique virale	***Domestiques***																					
		pis																				
	Sauvages																					
		pis (fau)																				
Virémie printanière de la carpe	***Domestiques***																					
		pis																				
	Sauvages																					
		pis (fau)																				
Nécrose hématopoïétique infectieuse	***Domestiques***																					
		pis																				
	Sauvages																					
		pis (fau)																				
Nécrose hématopoïétique épizootique	***Domestiques***																					
		pis																				
	Sauvages																					
		pis (fau)																				
Anémie infectieuse du saumon	***Domestiques***																					
		pis																				
	Sauvages																					
		pis (fau)																				
Infection à Aphanomyces invadans (Syndrome ulcératif épizootique)	***Domestiques***																					
		pis																				
	Sauvages																					
		pis (fau)																				
Infection à *Gyrodactylus salaris*)	***Domestiques***																					
		pis																				
	Sauvages																					
		pis (fau)																				
Infection par l'alphavirus des salmonidés	***Domestiques***																					
		pis																				
	Sauvages																					
		pis (fau)																				
Iridovirose de la dorade japonaise	***Domestiques***																					
		pis																				
	Sauvages																					
		pis (fau)																				
Herpèsvirose de la carpe koï	***Domestiques***																					
		pis																				
	Sauvages																					
		pis (fau)																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Type de rapport, lorsque la fréquence est +, +() ou +?			
ANIMAUX AQUATIQUES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi épidémiologique	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les vecteurs invertébrés (arthropodes)	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
MALADIES DES MOLLUSQUES																						
Infection à *Bonamia ostreae*	***Domestiques***																					
		mol																				
	Sauvages																					
		mol (fau)																				
Infection à *Bonamia exitiosa*	***Domestiques***																					
		mol																				
	Sauvages																					
		mol (fau)																				
Infection à *Marteilia refringens*	***Domestiques***																					
		mol																				
	Sauvages																					
		mol (fau)																				
Infection à *Perkinsus marinus*	***Domestiques***																					
		mol																				
	Sauvages																					
		mol (fau)																				
Infection à *Perkinsus olseni*	***Domestiques***																					
		mol																				
	Sauvages																					
		mol (fau)																				
Infection à *Xenohaliotis californiensis*	***Domestiques***																					
		mol																				
	Sauvages																					
		mol (fau)																				
Infection due au pseudo-herpès de l'ormeau	***Domestiques***																					
		mol																				
	Sauvages																					
		mol (fau)																				
Infection due à un microvariant de l'herpèsvirus de l'huître de type 1	***Domestiques***																					
		mol																				
	Sauvages																					
		mol (fau)																				
MALADIES DES CRUSTACÉS																						
Syndrome de Taura	***Domestiques***																					
		cru																				
	Sauvages																					
		cru (fau)																				

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Maladie de la Liste de l'OIE	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Type de rapport, lorsque la fréquence est +, +() ou +?			
ANIMAUX AQUATIQUES	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi épidémiologique	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les vecteurs invertébrés (arthropodes)	Première division administrative par mois	Pays entier par mois	Première division administrative pour 6 mois	Pays entier pour 6 mois
Maladie des points blancs	***Domestiques***																					
		cru																				
	Sauvages																					
		cru (fau)																				
Maladie de la tête jaune	***Domestiques***																					
		cru																				
	Sauvages																					
		cru (fau)																				
Nécrose hypodermique et hématopoïétique infectieuse	***Domestiques***																					
		cru																				
	Sauvages																					
		cru (fau)																				
Peste de l'écrevisse *(Aphanomyces astaci)*	***Domestiques***																					
		cru																				
	Sauvages																					
		cru (fau)																				
Maladie des queues blanches	***Domestiques***																					
		cru																				
	Sauvages																					
		cru (fau)																				
Myonécrose infectieuse	***Domestiques***																					
		cru																				
	Sauvages																					
		cru (fau)																				
Hépatopancréatite nécrosante	***Domestiques***																					
		cru																				
	Sauvages																					
		cru (fau)																				
MALADIES DES AMPHIBIENS																						
Infection à *Batrachochytrium dendrobatidis*	***Domestiques***																					
		amp																				
	Sauvages																					
		amp (fau)																				
Infection à ranavirus	***Domestiques***																					
		amp																				
	Sauvages																					
		amp (fau)																				

VERSION DE DEMONSTRATION

2. Autres maladies, infections et infestations animales	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Type de rapport, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou + ?()
	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les vecteurs invertébrés	
MALADIES ET INFECTIONS COMMUNES A PLUSIEURS ESPÈCES																			
Listériose		avi																	
		bov																	
		buf																	
		cap																	
		equ																	
		o/c																	
		ovi																	
		sui																	
Toxoplasmose		bov																	
		buf																	
		can																	
		cap																	
		o/c																	
		ovi																	
		sui																	
Charbon symptomatique		bov																	
		cap																	
		o/c																	
		ovi																	
		sui																	
Botulisme		avi																	
		bov																	
		cap																	
		equ																	
		o/c																	
		ovi																	
		sui																	
Autres infections clostridiennes		avi																	
		bov																	
		buf																	
		can																	
		cap																	
		cml																	
		equ																	
		lep																	
		o/c																	
		ovi																	
		sui																	

POUR TOUT LE PAYS ET TOUTE L'ANNEE

VERSION DE DEMONSTRATION

2. Autres maladies, infections et infestations animales	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Type de rapport, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou + ?()
	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les vecteurs invertébrés	POUR TOUT LE PAYS ET TOUTE L'ANNEE
Autres pasteurelloses		avi																	
		bov																	
		buf																	
		cap																	
		lep																	
		o/c																	
		ovi																	
		sui																	
Actinomycose		bov																	
		cap																	
		o/c																	
		ovi																	
		sui																	
Salmonelloses intestinales		bov																	
		can																	
		cap																	
		equ																	
		o/c																	
		ovi																	
		sui																	
Coccidiose		avi																	
		bov																	
		buf																	
		can																	
		cap																	
		cml																	
		equ																	
		lep																	
		o/c																	
		ovi																	
		sui																	
Fasciolose hépatique (douve)		bov																	
		buf																	
		cap																	
		cml																	
		equ																	
		o/c																	
		ovi																	

VERSION DE DEMONSTRATION

2. Autres maladies, infections et infestations animales	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Type de rapport, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou + ?()
	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les vecteurs invertébrés	
Filariose		bov																	POUR TOUT LE PAYS ET TOUTE L'ANNEE
		can																	
		equ																	
		fel																	
		ovi																	
		sui																	
Entérotoxémie		bov																	
		cap																	
		cml																	
		o/c																	
		ovi																	
MALADIES, INFECTIONS ET INFESTATIONS DES BOVINS																			
Varron		bov																	
MALADIES, INFECTIONS ET INFESTATIONS DES OVINS/CAPRINS																			
Ecthyma contagieux		buf																	
		cap																	
		o/c																	
		ovi																	
Piétin		bov																	
		cap																	
		o/c																	
		ovi																	
Kérato-conjonctivite rickettsienne		cap																	
		o/c																	
		ovi																	
Lymphadénite caséeuse		bov																	
		cap																	
		cml																	
		equ																	
		o/c																	
		ovi																	
Gale des ovins		cap																	
		o/c																	
		ovi																	

2. Autres maladies, infections et infestations animales	2.	3.	4. Mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention																5. Type de rapport, lorsque la fréquence est +, +(), +? ou + ?()
	Code de fréquence	Espèce	Maladie à déclaration obligatoire	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination (de routine)	Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	Lutte contre les vecteurs invertébrés	
MALADIES ET INFECTIONS DES SUIDÉS																			POUR TOUT LE PAYS ET TOUTE L'ANNEE
Melioïdose		bov																	
		buf																	
		can																	
		cap																	
		equ																	
		fel																	
		o/c																	
		ovi																	
		sui																	
Dysenterie vibrionique		bov																	
		equ																	
		sui																	
Rouget du porc		sui																	
MALADIES ET INFECTIONS DES ÉQUIDÉS																			
Exanthème coïtal équin		equ																	
Lymphangite ulcéreuse bactérienne		equ																	
Gourme		equ																	
Salmonellose (*S.abortusequi*)		equ																	
MALADIES ET INFECTIONS DES OISEAUX																			
Coryza contagieux des poules		avi																	
Encéphalomyélite enzootique aviaire		avi																	
Spirochétose aviaire		avi																	
Salmonellose aviaire (à l'exception de typhose aviaire et pullorose)		avi																	
Leucose aviaire		avi																	
MALADIES ET INFECTIONS DES ABEILLES																			
Nosémose des abeilles		api																	

VERSION DE DEMONS

SECTION 2

INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LES MALADIES OU INFECTIONS / INFESTATIONS ANIMALES PRÉSENTES DANS LE PAYS

Cette section ne doit être utilisée que pour les maladies ou infections/infestations présentes dans votre pays au cours de la période concernée.

Avant de choisir le formulaire à utiliser pour votre notification, merci de lire attentivement le type d'informations demandées dans chaque formulaire.

Comme indiqué précédemment, il vous est recommandé d'utiliser l'Imprimé I pour les MALADIES FIGURANT SUR LA LISTE DE L'OIE, afin de déclarer les informations par division administrative (division principale), et pour chaque mois de la période concernée, surtout pour les maladies qui sont à déclaration obligatoire dans votre pays.

Pour les MALADIES NE FIGURANT PAS SUR LA LISTE DE L'OIE, les informations requises doivent porter sur l'ensemble du pays et sur l'année concernée.

1. *Pour les maladies de la Liste de l'OIE, veuillez utiliser l'un ou l'autre des imprimés suivants :*

   - Imprimé n° I — Informations quantitatives par première division administrative et par mois,

   ou

   - Imprimé n° II — Informations quantitatives pour tout le pays et par mois,

   ou

   - Imprimé n° III — Informations quantitatives par première division administrative pour chaque semestre de l'année,

   ou

   - Imprimé n° IV — Informations quantitatives pour tout le pays et pour chaque semestre de l'année.

2. *Pour les autres maladies animales, veuillez utiliser l'imprimé suivant :*

   - Imprimé n° V — Informations quantitatives pour tout le pays et pour toute l'année.

Avant de remplir les formulaires, veuillez lire les définitions extraites du Glossaire du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* fournies à l'Annexe IV et les définitions extraites du Glossaire du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* fournies à l'Annexe V.

VERSION DE DEMONSTRATION

IMPRIME N° I : INFORMATIONS QUANTITATIVES PAR PREMIERE DIVISION ADMINISTRATIVE ET PAR MOIS

Année : 2014 **Animaux terrestres** **Semestre :** **Premier** ☐ **Second** ☐

Nom de la maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	
Identification précise de l'agent (souches, sérotypes, etc.), le cas échéant	

Période	Première division administrative	Nombre de nouveaux foyers (par sérotype, le cas échéant)	Nombre total de foyers (par sérotype, le cas échéant)	Catégorie				Nombre total					
				Domestique	Sauvage								
				Espèce*	Nom de la Famille**	Nom Latin	Nom commun	d'animaux sensibles	de cas	d'animaux morts	d'animaux détruits	d'animaux abattus	d'animaux vaccinés autour du (des) foyer(s)
Mois 1													
Mois 2													
Mois 3													
Mois 4													
Mois 5													
Mois 6													

* Voir Annexe II..... ** Voir Annexe III

VERSION DE DEMONSTRATION

IMPRIME N° I : INFORMATIONS QUANTITATIVES PAR PREMIERE DIVISION ADMINISTRATIVE ET PAR MOIS

Année : 2014 **Animaux aquatiques** **Semestre :** **Premier** ☐ **Second** ☐

Nom de la maladie de la Liste de l'OIE :
Identification précise de l'agent (souches, etc.), le cas échéant :

Unités de mesure :
Animaux ☐ **Kilogrammes** ☐ **Tonnes** ☐

Période	Première division administrative	Nombre de nouveaux foyers	Nombre total de foyers	Code Espèce*	Nombre total (selon l'unité de mesure choisie)					
					d'animaux sensibles	de cas	d'animaux morts	d'animaux détruits	d'animaux abattus	d'animaux vaccinés autour du (des) foyer(s)
Mois 1										
Mois 2										
Mois 3										
Mois 4										
Mois 5										
Mois 6										

*Voir Annexe II

VERSION DE DEMONSTRATION

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR L'IMPRIME N° I

Saisir le nom de la maladie ou infection/infestation (voir Liste de l'OIE pages 13 à 47 de ce guide) à l'emplacement réservé à cet effet.

Le cas échéant, fournir des détails sur l'agent pathogène (souches, sérotypes, etc.). Par exemple, pour la fièvre aphteuse : sérotypes O, A, etc. Si le sérotypage n'a pas été effectué, veuillez indiquer : " non typé ".

Pour les animaux aquatiques, cochez la case correspondant à l'unité de mesure choisie.

Pour chaque mois de l'année couverte par le rapport (janvier à décembre) et au cours duquel un ou plusieurs foyers sont apparus, saisir le nom des divisions administratives de premier niveau atteintes, saisir le nombre de nouveaux foyers de maladie ou d'infection / infestation apparus au cours du mois, et saisir le nombre total de foyers actifs, par sérotype le cas échéant, au cours du mois. Si plus d'un sérotype est impliqué, fournir si possible les informations demandées pour chaque sérotype. Le nombre total de foyers au cours du mois en question est le nombre de foyers non éradiqués à la fin du mois précédent (le cas échéant) plus le nombre de nouveaux foyers enregistrés au cours du mois.

Pour le/les mois au cours duquel/desquels aucun foyer de la maladie ou de l'infection / infestation n'est apparu, saisir 0 (zéro) dans la colonne relative au nombre de nouveaux foyers. Puis saisir, le cas échéant, le nombre de foyers non éradiqués à la fin du mois précédent.

Saisir le code de chaque espèce domestique atteinte (voir Annexe II) et le nom de la Famille (voir Annexe III), le nom Latin et le nom commun des espèces sauvages, puis indiquer le nombre d'animaux présents, le nombre de cas, de morts, d'animaux détruits et d'animaux abattus, pour chaque espèce sensible et pour chaque division administrative de premier niveau atteinte, en appliquant les explications ci-dessous :

- Nombre d'animaux sensibles : nombre d'animaux présents dans les foyers actifs en début de mois le cas échéant + nombre d'animaux dans les nouveaux foyers apparus au cours du mois considéré. Si le nombre exact est inconnu, fournir une estimation ; si cela est impossible, saisir " ... ". Si des animaux sensibles de différentes espèces sont présents, indiquer le nombre d'animaux pour chaque espèce.
- Nombre de cas : nombre d'animaux atteints (nombre d'animaux infectés, avec ou sans signes cliniques + nombre d'animaux morts de la maladie, le cas échéant) dans les foyers actifs en début de mois le cas échéant + nombre d'animaux atteints dans les nouveaux foyers apparus au cours du mois considéré. Si le total est inconnu, saisir " ... ".
- Nombre de morts : nombre d'animaux morts de la maladie au cours du mois considéré. Si ce nombre est inconnu, saisir " ... ".
- Nombre d'animaux détruits : nombre d'animaux tués et détruits au cours du mois considéré par incinération ou enfouissement. Ce nombre ne doit pas inclure le nombre d'animaux " morts " ou " abattus ".
- Nombre d'animaux abattus : nombre d'animaux abattus au cours du mois considéré, sans que soient faites de restrictions à l'utilisation des produits de leur abattage, tel que pour la consommation humaine.
- Nombre d'animaux vaccinés autour des foyers : nombre total d'animaux vaccinés suite au(x) foyer(s), au cours du mois considéré, à l'exclusion de la vaccination réalisée dans le cadre d'un plan de vaccination de routine (voir 1ère Partie de ce guide). Si des animaux de différentes espèces ont été vaccinés, indiquer le nombre d'animaux vaccinés par espèce.

VERSION DE DEMONSTRATION

IMPRIME N° II : INFORMATIONS QUANTITATIVES POUR TOUT LE PAYS ET PAR MOIS

Année : 2014 **Animaux terrestres** **Semestre : Premier ☐ Second ☐**

Nom de la maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE	
Identification précise de l'agent (souches, sérotypes, etc.), le cas échéant	

Période	**Nombre de nouveaux foyers** (par sérotype, le cas échéant)	**Nombre total de foyers** (par sérotype, le cas échéant)	**Catégorie**				**Nombre total**					
			Domestique	**Sauvage**			**d'animaux sensibles**	**de cas**	**d'animaux morts**	**d'animaux détruits**	**d'animaux abattus**	**d'animaux vaccinés autour du (des) foyer(s)**
			Espèce*	**Nom de la Famille****	**Nom Latin**	**Nom commun**						
Mois 1												
Mois 2												
Mois 3												
Mois 4												
Mois 5												
Mois 6												

* Voir Annexe II ..... ** Voir Annexe III

VERSION DE DEMONSTRATION

IMPRIME N° II : INFORMATIONS QUANTITATIVES POUR TOUT LE PAYS ET PAR MOIS

Année : 2014 **Animaux aquatiques** **Semestre : Premier ☐ Second ☐**

Nom de la maladie de la Liste de l'OIE :	**Unités de mesure :**
Identification précise de l'agent (souches, etc.), le cas échéant :	**Animaux ☐ Kilogrammes ☐ Tonnes ☐**

Période	Nombre de nouveaux foyers	Nombre total de foyers	Code Espèce*	Nombre total (selon l'unité de mesure choisie)					
				d'animaux sensibles	de cas	d'animaux morts	d'animaux détruits	d'animaux abattus	d'animaux vaccinés autour du (des) foyer(s)
Mois 1									
Mois 2									
Mois 3									
Mois 4									
Mois 5									
Mois 6									

*Voir Annexe II

VERSION DE DEMONSTRATION

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR L'IMPRIME N° II

Saisir le nom de la maladie ou infection/infestation (voir Liste de l'OIE pages 13 à 47 de ce guide) à l'emplacement réservé à cet effet. Le cas échéant, fournir des détails sur l'agent pathogène (souches, sérotypes, etc.). Par exemple, pour la fièvre catarrhale du mouton : sérotypes 4 et 16. Si le sérotypage n'a pas été effectué, veuillez indiquer : “ non typé ”.

Pour les animaux aquatiques, cochez la case correspondant à l’unité de mesure choisie.

Pour chaque mois de l’année couverte par le rapport (janvier à décembre) et au cours duquel un ou plusieurs foyers sont apparus, saisir le nombre de nouveaux foyers de maladie ou d'infection / infestation apparus au cours du mois, et saisir le nombre total de foyers actifs, par sérotype le cas échéant. Si plus d'un sérotype est impliqué, fournir si possible les informations demandées pour chaque sérotype. Le nombre total de foyers au cours du mois en question est le nombre de foyers non éradiqués à la fin du mois précédent (le cas échéant) plus le nombre de nouveaux foyers enregistrés au cours du mois.

Pour le/les mois au cours duquel/desquels aucun foyer de la maladie ou de l'infection / infestation n'est apparu, saisir 0 (zéro) dans la colonne relative au nombre de nouveaux foyers. Puis saisir, le cas échéant, le nombre de foyers non éradiqués à la fin du mois précédent.

Saisir le code de chaque espèce domestique atteinte (voir Annexe II) et le nom de la Famille (voir Annexe III), le nom Latin et le nom commun des espèces sauvages, puis indiquer le nombre d'animaux présents, le nombre de cas, de morts, d'animaux détruits et d'animaux abattus, pour chaque espèce sensible, en appliquant les explications ci-dessous :

- Nombre d'animaux sensibles : nombre d'animaux présents dans les foyers actifs en début de mois le cas échéant + nombre d'animaux dans les nouveaux foyers apparus au cours du mois considéré. Si le nombre exact est inconnu, fournir une estimation ; si cela est impossible, saisir “ … ”. Si des animaux sensibles de différentes espèces sont présents, indiquer le nombre d’animaux pour chaque espèce.
- Nombre de cas : nombre d'animaux atteints (nombre d'animaux infectés, avec ou sans signes cliniques + nombre d'animaux morts de la maladie, le cas échéant) dans les foyers actifs en début de mois le cas échéant + nombre d'animaux atteints dans les nouveaux foyers apparus au cours du mois considéré. Si le total est inconnu, saisir “ … ”.
- Nombre de morts : nombre d'animaux morts de la maladie au cours du mois considéré. Si ce nombre est inconnu, saisir “ … ”.
- Nombre d'animaux détruits : nombre d'animaux tués et détruits au cours du mois considéré par incinération ou enfouissement. Ce nombre ne doit pas inclure le nombre d'animaux “ morts ” ou “ abattus ”.
- Nombre d'animaux abattus : nombre d'animaux abattus au cours du mois considéré, sans que soient faites de restrictions à l'utilisation des produits de leur abattage, tel que pour la consommation humaine.
- Nombre d'animaux vaccinés autour des foyers : nombre total d'animaux vaccinés suite au(x) foyer(s), au cours du mois considéré, à l'exclusion de la vaccination réalisée dans le cadre d'un plan de vaccination de routine (voir 1ère Partie de ce guide). Si des animaux de différentes espèces ont été vaccinés, indiquer le nombre d'animaux vaccinés par espèce.

VERSION DE DEMONSTRATION

IMPRIME N° III : INFORMATIONS QUANTITATIVES PAR PREMIERE DIVISION ADMINISTRATIVE POUR CHAQUE SEMESTRE DE L'ANNEE

Année : 2014 **Animaux terrestres** **Semestre : Premier ☐ Second ☐**

Nom de la maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE (identification précise de l'agent, le cas échéant)	Première division administrative	Nombre de nouveaux foyers (par sérotype, le cas échéant)	Nombre total de foyers (par sérotype, le cas échéant)	Catégorie				Nombre total					
				Domestique	Sauvage			d'animaux sensibles	de cas	d'animaux morts	d'animaux détruits	d'animaux abattus	d'animaux vaccinés autour du (des) foyer(s)
				Espèce*	Nom de la Famille**	Nom Latin	Nom commun						

* Voir Annexe II. ..... ** Voir Annexe III.

VERSION DE DEMONSTRATION

IMPRIME N° III : INFORMATIONS QUANTITATIVES PAR PREMIERE DIVISION ADMINISTRATIVE POUR CHAQUE SEMESTRE DE L'ANNEE

Année : 2014 **Animaux aquatiques** **Semestre : Premier** ☐ **Second** ☐

Unités de mesure : Animaux ☐ Kilogrammes ☐ Tonnes ☐

Nom de la maladie de la Liste de l'OIE (identification précise de l'agent, le cas échéant)	**Première division administrative**	**Nombre de nouveaux foyers**	**Nombre total de foyers**	**Code Espèce***	**Nombre total (selon l'unité de mesure choisie)**					
					d'animaux sensibles	**de cas**	**d'animaux morts**	**d'animaux détruits**	**d'animaux abattus**	**d'animaux vaccinés autour du (des) foyer(s)**

* Voir annexe II

VERSION DE DEMONSTRATION

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR L'IMPRIME N° III

Dans la première colonne, saisir le nom de la maladie ou infection/infestation (voir Liste de l'OIE pages 13 à 47 de ce guide).

Pour les animaux aquatiques, cochez la case correspondant à l'unité de mesure choisie.

Pour chaque semestre couvert par le rapport (janvier-juin et juillet-décembre) et au cours duquel un ou plusieurs foyers sont apparus, indiquer le nom des divisions administratives de premier niveau atteintes, puis indiquer le nombre de nouveaux foyers de maladie ou d'infection/infestation apparus au cours du semestre en question, puis le nombre total de foyers actifs au cours de la même période, par sérotype, le cas échéant. Fournir le reste des informations requises pour chaque sérotype impliqué. Le nombre total de foyers est égal à la somme des foyers non éradiqués à la fin du semestre précédent (le cas échéant) et des nouveaux foyers enregistrés au cours du semestre considéré.

Saisir le code de chaque espèce domestique atteinte (voir Annexe II) et le nom de la Famille (voir Annexe III), le nom Latin et le nom commun des espèces sauvages, puis indiquer le nombre d'animaux présents, le nombre de cas, de morts, d'animaux détruits et d'animaux abattus, pour chaque espèce sensible et pour chaque division administrative de premier niveau atteinte, en appliquant les explications ci-dessous :

- Nombre d'animaux sensibles : nombre d'animaux présents dans les foyers actifs en début de semestre le cas échéant + nombre d'animaux dans les nouveaux foyers apparus au cours du semestre considéré. Si le nombre exact est inconnu, fournir une estimation ; si cela est impossible, saisir " ... ". Si des animaux sensibles de différentes espèces sont présents, indiquer le nombre d'animaux pour chaque espèce.
- Nombre de cas : nombre d'animaux atteints (nombre d'animaux infectés, avec ou sans signes cliniques + nombre d'animaux morts de la maladie, le cas échéant) dans les foyers actifs en début de semestre le cas échéant + nombre d'animaux atteints dans les nouveaux foyers apparus au cours du semestre considéré. Si le total est inconnu, saisir " ... ".
- Nombre de morts : nombre d'animaux morts de la maladie au cours du semestre considéré. Si ce nombre est inconnu, saisir " ... ".
- Nombre d'animaux détruits : nombre d'animaux tués et détruits au cours du semestre considéré par incinération ou enfouissement. Ce nombre ne doit pas inclure le nombre d'animaux " morts " ou " abattus ".
- Nombre d'animaux abattus : nombre d'animaux abattus au cours du semestre considéré, sans que soient faites de restrictions à l'utilisation des produits de leur abattage, tel que pour la consommation humaine.
- Nombre d'animaux vaccinés autour des foyers : nombre total d'animaux vaccinés suite au(x) foyer(s), au cours du semestre considéré, à l'exclusion de la vaccination réalisée dans le cadre d'un plan de vaccination de routine (voir 1ère Partie de ce guide). Si des animaux de différentes espèces ont été vaccinés, indiquer le nombre d'animaux vaccinés par espèce.

VERSION DE DEMONSTRATION

IMPRIME N° IV : INFORMATIONS QUANTITATIVES POUR TOUT LE PAYS ET POUR CHAQUE SEMESTRE DE L'ANNEE

Année : 2014 **Animaux terrestres** **Semestre : Premier ☐ Second ☐**

Nom de la maladie ou infection/infestation de la Liste de l'OIE (identification précise de l'agent, le cas échéant)	**Nombre de nouveaux foyers** (par sérotype, le cas échéant)	**Nombre total de foyers** (par sérotype, le cas échéant)	**Catégorie**				**Nombre total**					
			Domestique	**Sauvage**			**d'animaux sensibles**	**de cas**	**d'animaux morts**	**d'animaux détruits**	**d'animaux abattus**	**d'animaux vaccinés autour du (des) foyer(s)**
			Espèce*	**Nom de la Famille****	**Nom Latin**	**Nom commun**						

* Voir Annexe II. ..... ** Voir Annexe III.

VERSION DE DEMONSTRATION

IMPRIME N° IV : INFORMATIONS QUANTITATIVES POUR TOUT LE PAYS ET POUR CHAQUE SEMESTRE DE L'ANNEE

Année : 2014 **Animaux aquatiques** **Semestre : Premier** ☐ **Second** ☐

Unités de mesure : Animaux ☐ Kilogrammes ☐ Tonnes ☐

Nom de la maladie de la Liste de l'OIE (identification précise de l'agent, le cas échéant)	**Nombre de nouveaux foyers**	**Nombre total de foyers**	**Code Espèce***	**Nombre total (selon l'unité de mesure choisie)**					
				d'animaux sensibles	**de cas**	**d'animaux morts**	**d'animaux détruits**	**d'animaux abattus**	**d'animaux vaccinés autour du (des) foyer(s)**

* Voir Annexe II.

VERSION DE DEMONSTRATION

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR L'IMPRIME N° IV

Dans la première colonne, saisir le nom de la maladie ou infection/infestation (voir Liste de l'OIE pages 13 à 47 de ce guide).

Pour les animaux aquatiques, cochez la case correspondant à l'unité de mesure choisie.

Pour chaque semestre couvert par le rapport (janvier-juin et juillet-décembre) et au cours duquel un ou plusieurs foyers sont apparus, indiquer le nombre de nouveaux foyers de maladie ou d'infection/infestation apparus au cours du semestre en question, puis le nombre total de foyers actifs au cours de la même période, par sérotype, le cas échéant. Fournir le reste des informations requises pour chaque sérotype impliqué. Le nombre total de foyers est égal à la somme des foyers non éradiqués à la fin du semestre précédent (le cas échéant) et des nouveaux foyers enregistrés dans le pays au cours du semestre considéré.

Saisir le code de chaque espèce domestique atteinte (voir Annexe II) et le nom de la Famille (voir Annexe III), le nom Latin et le nom commun des espèces sauvages, puis indiquer le nombre d'animaux présents, le nombre de cas, de morts, d'animaux détruits et d'animaux abattus, pour chaque espèce sensible, en appliquant les explications ci-dessous :

- Nombre d'animaux sensibles : nombre d'animaux présents dans les foyers actifs en début de semestre le cas échéant + nombre d'animaux dans les nouveaux foyers apparus au cours du semestre considéré. Si le nombre exact est inconnu, fournir une estimation ; si cela est impossible, saisir " ... ". Si des animaux sensibles de différentes espèces sont présents, indiquer le nombre d'animaux pour chaque espèce.
- Nombre de cas : nombre d'animaux atteints (nombre d'animaux infectés, avec ou sans signes cliniques + nombre d'animaux morts de la maladie, le cas échéant) dans les foyers actifs en début de semestre le cas échéant + nombre d'animaux atteints dans les nouveaux foyers apparus au cours du semestre considéré. Si le total est inconnu, saisir " ... ".
- Nombre de morts : nombre d'animaux morts de la maladie au cours du semestre considéré. Si ce nombre est inconnu, saisir " ... ".
- Nombre d'animaux détruits : nombre d'animaux tués et détruits au cours du semestre considéré par incinération ou enfouissement. Ce nombre ne doit pas inclure le nombre d'animaux " morts " ou " abattus ".
- Nombre d'animaux abattus : nombre d'animaux abattus au cours du semestre considéré, sans que soient faites de restrictions à l'utilisation des produits de leur abattage, tel que pour la consommation humaine.
- Nombre d'animaux vaccinés autour des foyers : nombre total d'animaux vaccinés suite au(x) foyer(s), au cours du semestre considéré, à l'exclusion de la vaccination réalisée dans le cadre d'un plan de vaccination de routine (voir 1ère Partie de ce guide). Si des animaux de différentes espèces ont été vaccinés, indiquer le nombre d'animaux vaccinés par espèce.

VERSION DE DÉMONSTRATION

IMPRIMÉ V : INFORMATIONS QUANTITATIVES POUR TOUT LE PAYS ET POUR TOUTE L'ANNÉE

Année : 2014 **Autres maladies animales (n'appartenant pas à la Liste de l'OIE)**

Nom de la maladie ou infection/infestation (identification précise de l'agent, le cas échéant)	**Nombre de nouveaux foyers** (par sérotype, le cas échéant)	**Nombre total de foyers** (par sérotype, le cas échéant)	**Espèce***	**Nombre total**					
				d'animaux sensibles	**de cas**	**d'animaux morts**	**d'animaux détruits**	**d'animaux abattus**	**d'animaux vaccinés autour des foyers**

* Voir Annexe II.

VERSION DE DEMONSTRATION

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR L'IMPRIME N° V

Fournir le nombre de foyers de maladie ou infection/infestation apparus dans votre pays au cours de l'année objet de ce rapport.

Dans la première colonne, saisir le nom de la maladie indiquée dans le rapport. Fournir des détails sur l'agent (souches, sérotypes, etc.) le cas échéant et si un sérotypage a été effectué (par ex. pour la fièvre aphteuse : sérotypes O et A, etc.). Si le sérotype est inconnu, veuillez saisir « **non typé** ». Lorsque ces informations sont disponibles, fournir le nombre de foyers par sérotype (pour tout le pays).

Saisir le code de chaque espèce atteinte (voir Annexe II) ainsi que le nombre d'animaux présents, le nombre de cas, de morts, d'animaux détruits et d'animaux abattus, pour chaque espèce sensible (pour tout le pays), en se référant aux explications ci-dessous :

- Nombre d'animaux sensibles : nombre d'animaux présents dans les foyers actifs en début de mois le cas échéant + nombre d'animaux dans les nouveaux foyers apparus au cours du mois considéré. Si le nombre exact est inconnu, fournir une estimation ; si cela est impossible, saisir " ... ". Si des animaux sensibles de différentes espèces sont présents, indiquer le nombre d'animaux pour chaque espèce.

- Nombre de cas : nombre d'animaux atteints (nombre d'animaux infectés, avec ou sans signes cliniques + nombre d'animaux morts de la maladie, le cas échéant) dans les foyers actifs en début de mois le cas échéant + nombre d'animaux atteints dans les nouveaux foyers apparus au cours du mois considéré. Si le total est inconnu, saisir " ... ".

- Nombre de morts : nombre d'animaux morts de la maladie au cours du mois considéré. Si ce nombre est inconnu, saisir " ... ".

- Nombre d'animaux détruits : nombre d'animaux tués et détruits au cours du mois considéré par incinération ou enfouissement. Ce nombre ne doit pas inclure le nombre d'animaux " morts " ou " abattus ".

- Nombre d'animaux abattus : nombre d'animaux abattus au cours du mois considéré, sans que soient faites de restrictions à l'utilisation des produits de leur abattage, tel que pour la consommation humaine.

- Nombre d'animaux vaccinés autour des foyers : nombre total d'animaux vaccinés suite au(x) foyer(s), au cours du mois considéré, à l'exclusion de la vaccination réalisée dans le cadre d'un plan de vaccination de routine (voir précisions page 12 de ce guide). Si des animaux de différentes espèces ont été vaccinés, indiquer le nombre d'animaux vaccinés par espèce.

VERSION DE DEMONSTRATION

SECTION 3

ZOONOSES CHEZ LES HUMAINS

COMMENT REMPLIR LE TABLEAU SUR LES ZOONOSES CHEZ LES HUMAINS

Il vous est demandé de contacter les autorités de santé publique de votre pays pour obtenir des informations complètes sur l'incidence des zoonoses chez l'homme.

Merci d'indiquer dans le tableau (page suivante) le nombre de cas humains et de décès enregistré dans votre pays pour chaque zoonose.

- Si aucun cas humain/décès n'a été rapporté, indiquez « 0 ».
- Si des cas humains/décès ont été rapportés mais que leur nombre est inconnu, indiquez « +… ».
- Si aucune information n'est disponible sur la survenue de cas humains/décès, indiquez « … ».

VERSION DE DEMONSTRATION

ZOONOSES CHEZ LES HUMAINS

Zoonose	Nombre de cas chez l'humain au cours de l'année	Nombre de décès chez l'humain au cours de l'année
Botulisme		
Brucellose		
Campylobactériose		
Chlamydiose aviaire		
Cysticercose bovine		
Cysticercose porcine		
Echinococcose / hydatidose		
Encéphalite à virus Nipah		
Encéphalite japonaise		
Encéphalomyélite équine vénézuélienne		
Escherichia coli O157		
Fièvre charbonneuse		
Fièvre de la Vallée du Rift		
Fièvre de Marburg		
Fièvre de West Nile		
Fièvre hémorragique de Crimée-Congo		
Fièvre hémorragique Ebola		
Fièvre Q		
Influenza aviaire hautement pathogène		
Leishmaniose		
Leptospirose		
Listériose		
Morve		
Myiase à *Chrysomya bezziana*		
Myiase à *Cochliomyia hominivorax*		
Nouvelle forme de maladie de Creutzfeldt-Jakob		
Virus de la rage (Infection par le)		
Rouget du porc		
Salmonellose		
Syndrome pulmonaire à hantavirus		
Toxoplasmose		
Trichinella Spp (Infection à)		
Tuberculose bovine		
Tularémie		
Variole du singe		

VERSION DE DEMONSTRATION

SECTION 4

POPULATION ANIMALE

COMMENT REMPLIR LE TABLEAU SUR LA POPULATION ANIMALE

Cette section concerne les informations sur le nombre d'animaux et le nombre d'élevages recensés dans votre pays pour l'année concernée.

Pour les populations animales, les informations peuvent être fournies soit par division administrative (division principale), soit pour l'ensemble du pays, pour l'année concernée. Dans les deux cas, le même type de formulaire peut être utilisé (p. 72-75).

Pour chaque espèce indiquée, veuillez préciser le nombre d'animaux et d'exploitations recensés dans votre pays pour l'année concernée, soit par division administrative (division principale), soit pour l'ensemble du pays.

Si, pour une ou plusieurs espèces, vous ne disposez pas d'informations sur la population animale ou le nombre d'établissements, veuillez indiquer « … » dans la colonne correspondante.

Si une espèce est absente de votre pays, indiquez « 0 » dans les deux colonnes.

Pour les ovins et les caprins, indiquez le nombre d'animaux et d'établissements pour chaque espèce. S'il existe des élevages mixtes et s'il est impossible de distinguer le nombre exact d'ovins et de caprins dans votre pays, indiquez sous « Ovins/caprins (élevages mixtes) », page 73, le nombre d'animaux et d'établissements correspondant aux élevages mixtes.

Pour les poissons, les mollusques et les crustacés, indiquez dans la colonne « Production » la quantité produite chaque année en tonnes métriques « t » (une tonne métrique est égale à 1 000 kilogrammes). Si les données dont vous disposez sont en kilogrammes ou en nombre d'individus, veuillez les convertir en tonnes avant de les saisir. Pour les amphibiens, indiquer le nombre d'animaux.

VERSION DE DEMONSTRATION

POPULATION ANIMALE

ANIMAUX TERRESTRES

Nom de la première division administrative	Bovins		Suidés		Ovins		Caprins	
	Nombre d'animaux	Nombre d'exploitations	Nombre d'animaux	Nombre d'exploitations	Nombre d'animaux	Nombre d'exploitations	Nombre d'animaux	Nombre d'exploitations

VERSION DE DEMONSTRATION

ANIMAUX TERRESTRES (suite)

Nom de la première division administrative	Ovins / Caprins (troupeaux mixtes)		Volailles		Buffles (à l'exception de *Syncerus caffer*)		Cervidés	
	Nombre d'animaux	Nombre d'exploitations	Nombre d'animaux	Nombre d'exploitations	Nombre d'animaux	Nombre d'exploitations	Nombre d'animaux	Nombre d'exploitations

VERSION DE DEMONSTRATION

ANIMAUX TERRESTRES (suite)

Nom de la première division administrative	Camélidés		Equidés		Lapins / Lièvres		Abeilles	
	Nombre d'animaux	Nombre d'exploitations	Nombre d'animaux	Nombre d'exploitations	Nombre d'animaux	Nombre d'exploitations	Nombre de ruches	Nombre de ruchers

VERSION DE DEMONSTRATION

ANIMAUX AQUATIQUES

Nom de la première division administrative	Poissons			Mollusques			Crustacés			Amphibiens		
	Production[1]		Etablissements[4]	Production[1]		Etablissements[4]	Production[1]		Etablissements[4]	Production[1]		Etablissements[4]
	D'élevage[2]	Sauvages[3]		D'élevage[2]	Sauvages[3]		D'élevage[2]	Sauvages[3]		D'élevage[2]	Sauvages[3]	

(1) : Veuillez utiliser la tonne métrique « T » comme unité de mesure. Si la valeur est exprimée en kilogrammes ou en nombre d'individus, veuillez les convertir en tonnes avant de les saisir.

(2) : D'élevage = aquaculture.

(3) : Sauvages = capturés dans la nature.

(4) : Etablissements = uniquement pour la production d'élevage.

VERSION DE DEMONSTRATION

SECTION 5

SERVICES VÉTÉRINAIRES

COMMENT REMPLIR LE TABLEAU SUR LES VÉTÉRINAIRES ET LES PARAPROFESSIONNELS VÉTÉRINAIRES

Définition de l'OIE pour « Services vétérinaires » (extraite du *Code Sanitaire pour les Animaux Terrestres [Edition 2014]*):

> désigne les organismes publics ou privés qui assurent la mise en œuvre, sur le territoire d'un pays, des mesures relatives à la protection de la santé et du bien-être des animaux, ainsi que celle des autres normes et recommandations figurant dans le *Code terrestre*, ainsi que dans le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* de l'OIE. Les Services vétérinaires sont placés sous la direction et le contrôle directs de l'Autorité vétérinaire. Les organismes, les vétérinaires, les paraprofessionnels vétérinaires et les professionnels de la santé des animaux aquatiques du secteur privé sont normalement agréés par l'Autorité vétérinaire ou habilités par elle à accomplir les missions qui leur sont confiées.

Définition de l'OIE pour « Paraprofessionnel vétérinaire » (extraite du *Code Sanitaire pour les Animaux Terrestres [Edition 2014]*):

> désigne une personne qui, en application des dispositions énoncées dans le *Code terrestre*, est habilitée par l'organisme statutaire vétérinaire à remplir, sur le territoire d'un pays, certaines fonctions qui lui sont confiées (qui dépendent de la catégorie de *para-professionnels vétérinaires* à laquelle cette personne appartient), sous la responsabilité et la supervision d'un vétérinaire. Les tâches qui peuvent être confiées à chaque catégorie de para-professionnels vétérinaires doivent être définies par l'organisme statutaire vétérinaire en fonction des qualifications et de la formation des personnes concernées et selon les besoins.

Pour chaque catégorie (vétérinaires et paraprofessionnels vétérinaires), indiquez le nombre de personnes employées dans chaque domaine d'activité. Si aucune donnée n'est disponible pour l'année concernée, veuillez indiquer les données les plus récentes et ajouter une note précisant l'année de référence.

Si une catégorie n'existe pas au niveau national, saisissez le chiffre « 0 » (zéro).

Si une catégorie existe mais qu'aucune donnée n'est disponible, indiquez une estimation. Si aucun chiffre ne peut être estimé, indiquez « … » dans la case correspondante.

Si vous mentionnez un chiffre différent de « 0 » dans la case « Autre », ajoutez une note succincte décrivant l'activité concernée.

VERSION DE DÉMONSTRATION

SERVICES VÉTÉRINAIRES

	ACTIVITÉ	NOMBRE
VÉTÉRINAIRES	**Travaillant dans le domaine de la santé animale**	
	Administration publique	
	Praticiens privés accrédités	
	Travaillant dans le domaine de la santé publique (abattoirs, hygiène alimentaire, etc.)	
	Administration publique	
	Praticiens privés accrédités	
	Travaillant dans les laboratoires	
	Administration publique	
	Laboratoires privés	
	Travaillant dans les institutions universitaires et les instituts de formation	
	Praticiens privés de l'industrie pharmaceutique	
	Vétérinaires indépendants du secteur privé	
	Autres (préciser dans une courte note)	
PARAPROFESSIONNELS VÉTÉRINAIRES	**Travaillant dans le domaine de la santé animale**	
	Agents communautaires de santé animale	
	Travaillant dans le domaine de la santé publique (abattoirs, hygiène alimentaire, etc.)	

Note

VERSION DE DEMONSTRATION

SECTION 6

ÉPREUVES DE LABORATOIRE ET VACCINS

COMMENT REMPLIR LE TABLEAU SUR LES LABORATOIRES DE RÉFÉRENCE NATIONAUX ?

Indiquez le nom des laboratoires de référence nationaux de votre pays,

Chaque laboratoire doit être géo-référencé par des coordonnées permettant de le localiser sur une carte. La latitude (Nord et Sud) et la longitude (Est et Ouest) doivent être exprimées au format décimal ; par exemple pour le CIRAD à Montpellier, France : Latitude 43.512 – Longitude 3.7841.

Si les coordonnées géographiques dont vous disposez sont au format " DMS " (degrés, minutes et secondes : *dd° mm' ss"*), veuillez les convertir au format décimal avant de les saisir.

Si les coordonnées exactes ne sont pas connues, veuillez fournir des coordonnées approximatives.

Précisez les maladies pour lesquelles chaque laboratoire est compétent et mentionnez les tests de diagnostic couramment utilisés.

LABORATOIRES DE RÉFÉRENCE NATIONAUX

Nom et adresse du laboratoire	Personne contact	Latitude	Longitude	Maladie	Epreuves de diagnostic utilisées[1]

N.B. : Ajouter à ce tableau autant de lignes que nécessaire.

1 Indiquer les épreuves de diagnostic reconnues par le *Manuel de Tests de Diagnostic et des Vaccins pour les Animaux Terrestres* et le *Manual of Diagnostic Tests for Aquatic Animals* (voir exemples en annexe VII).

VERSION DE DEMONSTRATION

COMMENT REMPLIR LE TABLEAU SUR LES UNITÉS DE PRODUCTION DE VACCINS

Pour chaque maladie, indiquez le nom des laboratoires fabriquant des vaccins dans votre pays, les types de vaccins produits et le nombre de doses produites annuellement. S'il y a lieu, indiquez le nombre de doses de vaccins exportées au cours de l'année.

FABRICANTS DE VACCINS

Nom du fabricant	Contact et coordonnées	Année de début d'activité	Année de cessation d'activité

VERSION DE DEMONSTRATION

PRODUCTION DE VACCINS

Maladie	Nom(s) du(des) fabricant(s)	Type(s) de vaccin[1] / Nom(s) du(des) vaccin(s)	Nombre de doses de vaccin produites durant l'année, si possible par type	Nombre de doses de vaccin exportées durant l'année, si possible par type	Année de début de production	Année de fin de production (si la production est terminée)
Agalaxie contagieuse						
Anaplasmose bovine						
Anémie infectieuse du saumon						
Virus de l'artérite équine (Infection par le)						
Chlamydophila abortus (Infection à) [Avortement enzootique des brebis ou chlamydiose ovine]						
Babésiose bovine						
Bronchite infectieuse aviaire						
Brucellose (*Brucella abortus*)						
Brucellose (*Brucella melitentis*)						
Brucellose (*Brucella suis*)						
Bursite infectieuse (maladie de Gumboro)						
Clavelée et variole caprine						
Dermatose nodulaire contagieuse						
Diarrhée virale bovine						
Echinococcose/hydatidose						
Encéphalite japonaise						
Encéphalomyélite équine de l'Est						
Encéphalomyélite équine de l'Ouest						
Encéphalomyélite équine vénézuélienne						
Epididymite ovine (*Brucella ovis*)						
Fièvre aphteuse						
Fièvre catarrhale du mouton						
Fièvre charbonneuse						
Fièvre de la Vallée du Rift						
Fièvre de West Nile						
Fièvre Q						
Gastro-entérite transmissible						
Grippe équine						
Hépatite virale du canard						
Herpèsvirose de la carpe koï						
Influenza aviaire faiblement pathogène (volaille)						
Influenza aviaire hautement pathologique						
Iridovirose de la dorade japonaise						
Laryngotrachéite infectieuse aviaire						
Virus de la maladie d'Aujeszky (Infection par le)						
Maladie de Nairobi						
Maladie de Newcastle						
Maladie hémorragique du lapin						
Mycoplasmose aviaire (*M. gallisepticum*)						

1 Veuillez préciser si le vaccin produit est un vaccin inactivé ou vivant atténué (traditionnel) ou un vaccin conjugué, sous-unitaire ou recombinant (de deuxième génération) – voir Annexe VI.

VERSION DE DEMONSTRATION

Maladie	Nom(s) du(des) fabricant(s)	Type(s) de vaccin[1] / Nom(s) du(des) vaccin(s)	Nombre de doses de vaccin produites durant l'année, si possible par type	Nombre de doses de vaccin exportées durant l'année, si possible par type	Année de début de production	Année de fin de production (si la production est terminée)
Mycoplasmose aviaire (*M. synoviae*)						
Myxomatose						
Nécrose hématopoïétique infectieuse						
Mycoplasma mycoides (Infection à) subsp. Mycoides SC [Péripneumonie contagieuse bovine]						
Virus de la peste bovine (infection par le)						
Virus de la peste des petits ruminants (Infection par le)						
Virus de la peste équine (Infection par le)						
Virus de la peste porcine classique (Infection par le)						
Pleuropneumonie contagieuse caprine						
Infection par l'herpesvirus équin de type 1 (EHV-1)						
Virus de la rage (Infection par le)						
Rhinotrachéite de la dinde						
Rhinotrachéite infectieuse bovine/ Vulvovaginite pustuleuse infectieuse						
Salmonellose (*S. abortusovis*)						
Septicémie hémorragique						
Stomatite vésiculeuse						
Syndrome dysgénésique et respiratoire du porc						
Theilériose						
Trichomonose						
Tuberculose bovine						
Virémie printanière de la carpe						

1 Veuillez préciser si le vaccin produit est un vaccin inactivé ou vivant atténué (traditionnel) ou un vaccin conjugué, sous-unitaire ou recombinant (de deuxième génération) – voir Annexe VI.

VERSION DE DEMONSTRATION

MESURES DE LUTTE, DE PROPHYLAXIE ET DE PRÉVENTION
Définitions et codification

Utilisez les codes suivants afin d'indiquer les mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention en vigueur dans votre pays :

Maladie à déclaration obligatoire – *

Tout cas suspecté ou confirmé de la maladie doit obligatoirement être signalé aux autorités nationales compétentes.

Précautions aux frontières – Qf

Mesures appliquées aux postes frontières pour empêcher l'introduction de la maladie dans le pays : quarantaine, exigence d'un certificat accompagnant les animaux ou les produits et précisant la situation sanitaire du pays, de la zone ou de l'exploitation d'origine, épreuves de contrôle avant expédition dont les résultats doivent être favorables...

Suivi– M

Réalisation et analyse intermittentes de mesures et d'observation de routine en vue de détecter des changements dans le milieu ambiant ou dans l'état de santé d'une population.

Dépistage – Te

Epreuves diagnostiques réalisées systématiquement dans le cadre d'un plan de lutte contre la maladie, ou en vue de qualifier des troupeaux comme indemnes de la maladie sur tout ou partie du territoire national.

Surveillance de routine - GSu

Recherches réalisées en continu dans une population donnée, en vue de déterminer à des fins prophylactiques la fréquence de la maladie mais sans recourir à l'examen d'une partie de la population. Un exemple est la recherche et la notification de maladies par les Services vétérinaires de terrain.

Surveillance ciblée - TSu

Recherches réalisées en continu dans une population donnée, en vue de déterminer à des fins prophylactiques, la fréquence de la maladie et qui fait recours à l'examen d'une partie de la population. Un exemple est l'utilisation d'enquêtes sérologiques pour déceler des anticorps spécifiques à une maladie.

Restriction des déplacements à l'intérieur du pays – Qi

Mesures destinées à éviter la propagation de la maladie dans le pays : dépistage de l'infection dans l'exploitation d'origine avant expédition, certificats accompagnant les animaux en transit et précisant l'état sanitaire de l'exploitation d'origine, contrôles lors de l'entrée dans une nouvelle exploitation ou dans un abattoir, etc.

Abattage sanitaire – S

Abattage de tous les animaux malades et contaminés, destruction de leurs cadavres (par enfouissement, incinération, etc.), puis nettoyage et désinfection des lieux.

Abattage sanitaire partiel – Sp

Application partielle des mesures décrites pour « Abattage sanitaire » (par ex. : abattage des animaux malades, uniquement) [veuillez préciser les mesures adoptées].

Zonage – Z

Délimitation (par voie réglementaire) de zones indemnes, de zones de surveillance et/ou tampon, et de zones infectées, à des fins prophylactiques.

Vaccination interdite – Vp

L'utilisation d'un vaccin contre la maladie est interdite en toutes circonstances.

Vaccination – V

Programme de vaccination portant sur une partie épidémiologiquement significative de la population cible sur l'ensemble du territoire ou dans des zones précisément délimitées (voir « Zonage »).

Traitement - T

Administration de médicaments vétérinaires aux animaux atteints afin de contrôler ou de soigner l'infection/infestation. Ils peuvent être exceptionnellement utilisés comme traitement palliatif symptomatique des maladies virales afin de contrôler les infections secondaires dans certains pays en situation endémique.

Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène – Cr

Plans d'action destinés à réduire la possibilité, pour les espèces sauvages, de transmettre la maladie à des animaux domestiques et/ou à l'homme (limitation des populations d'animaux sauvages, vaccination d'espèces sauvages cibles, etc.).

Lutte contre les arthropodes – Cn

Lutte contre les arthropodes agissant comme vecteurs capables de véhiculer l'agent pathogène responsable de la maladie (par ex. Culicoides, Phlebotomus, etc.), ou comme principal agent responsable de la maladie (par ex. Varroa, Cochliomyia, etc.), par des moyens chimiques (pulvérisations, bains, etc.) ou biologiques (pièges, lâcher de mâles stériles, etc.).

VERSION DE DEMONSTRATION

CODES DES ESPECES ANIMALES

TOUTES LES ESPECES SENSIBLES	***
ANIMAUX TERRESTRES	
ANIMAUX DOMESTIQUES	
abeilles	api
bovins	bov
buffles	buf
camélidés	cml
caprins	cap
caprins/ovins	o/c[1]
cervidés	cer
chats	fel
chiens	can
équidés	equ
lapins/lièvres	lep
oiseaux	avi
ovins	ovi
ovins/caprins	o/c[1]
suidés	sui
ANIMAUX SAUVAGES	fau [2]
ANIMAUX AQUATIQUES	
poissons	pis
poissons sauvages	pis (fau)
crustacés	cru
crustacés sauvages	cru (fau)
mollusques	mol
mollusques sauvages	mol (fau)
amphibiens	amp
amphibiens sauvages	amp (fau)

VERSION DE DEMONSTRATION

1. Code à utiliser lorsque les données quantitatives ne peuvent pas être fournies en différenciant les caprins des ovins.
2. Indiquez le nom latin des espèces concernées.

Annexe III

NOM DE QUELQUES FAMILLES

Accipitridae	Cracticidae	Macropodidae	Procellariidae
Acipenseridae	Crocodylidae	Meliphagidae	Procyonidae
Aegithalidae	Cyprinidae	Menuridae	Prunellidae
Ailuridae	Dasyuridae	Mephitidae	Pseudocheiridae
Alaudidae	Delphinidae	Meropidae	Psittacidae
Alcidae	Dicruridae	Mimidae	Pteropodidae
Ambystomatidae	Didelphidae	Molossidae	Pycnonotidae
Anatidae	Diomedeidae	Monarchidae	Pythonidae
Antilocapridae	Dipodidae	Monodontidae	Rallidae
Aotidae	Dromaiidae	Moschidae	Ramphastidae
Apodidae	Echimyidae	Motacillidae	Ranidae
Apterygidae	Elephantidae	Muridae	Recurvirostridae
Ardeidae	Emberizidae	Muscicapidae	Rheidae
Atelidae	Emydidae	Musophagidae	Rhinocerotidae
Balaenidae	Equidae	Mustelidae	Salamandridae
Balaenopteridae	Erinaceidae	Myrmecophagidae	Sciuridae
Boidae	Eschrichtiidae	Notiomystidae	Scolopacidae
Bombinatoridae	Esocidae	Numididae	Sittidae
Bombycillidae	Estrildidae	Nycteridae	Soricidae
Bovidae	Eupleridae	Octodontidae	Spheniscidae
Bucerotidae	Falconidae	Odobenidae	Stercorariidae
Bucorvidae	Felidae	Odontophoridae	Strigidae
Burhinidae	Fringillidae	Oriolidae	Struthionidae
Cacatuidae	Galagidae	Ornithorhynchidae	Sturnidae
Callaeatidae	Gaviidae	Otariidae	Suidae
Callitrichidae	Geoemydidae	Otididae	Sulidae
Camelidae	Giraffidae	Paridae	Sylviidae
Campephagidae	Gliridae	Parulidae	Talpidae
Canidae	Gruidae	Passeridae	Tapiridae
Caprimulgidae	Haematopodidae	Pelecanidae	Tayassuidae
Capromyidae	Herpestidae	Pelobatidae	Testudinidae
Cardinalidae	Heteromyidae	Percidae	Thraupidae
Castoridae	Hippopotamidae	Petauridae	Threskiornithidae
Cathartidae	Hirundinidae	Phaethontidae	Timaliidae
Caviidae	Hominidae	Phalacrocoracidae	Tragulidae
Cebidae	Hyaenidae	Phalangeridae	Trichechidae
Cercopithecidae	Hydrochaeridae	Phascolarctidae	Trionychidae
Certhiidae	Hylidae	Phasianidae	Trochilidae
Cervidae	Hylobatidae	Phocidae	Troglodytidae
Charadriidae	Hystricidae	Phocoenidae	Turdidae
Cheloniidae	Icteridae	Phoenicopteridae	Tyrannidae
Chelydridae	Iguanidae	Phoeniculidae	Tytonidae
Chinchillidae	Jacanidae	Phyllostomidae	Ursidae
Chloropseidae	Kogiidae	Physeteridae	Varanidae
Ciconiidae	Labridae	Picidae	Vespertilionidae
Coliidae	Laniidae	Pipridae	Viverridae
Colubridae	Laridae	Pitheciidae	Vombatidae
Columbidae	Leiopelmatidae	Procaviidae	Zosteropidae
Corvidae	Lemuridae	Ploceidae	
Cotingidae	Leporidae	Podicipedidae	

VERSION DE DEMONSTRATION

Annexe IV

DÉFINITIONS GENERALES

Extraits du glossaire du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (édition 2014)

Aux fins de l'application des dispositions du *Code terrestre* :

Abattage

désigne tout procédé qui cause la mort d'un animal par saignée.

Abattage sanitaire

désigne l'opération effectuée sous l'autorité de l'Autorité vétérinaire dès la confirmation d'une maladie, consistant à mettre à mort tous les animaux atteints ou suspects du troupeau et, si nécessaire, tous ceux qui, dans d'autres troupeaux, ont pu être exposés à l'infection soit par contact direct entre animaux soit par contact indirect avec l'agent causal. Tous les animaux sensibles, vaccinés ou non, présents dans des exploitations infectées doivent être mis à mort, et leur carcasse détruite par incinération ou enfouissement ou par tout autre méthode permettant d'éviter la propagation de l'infection par les carcasses ou les produits des animaux mis à mort.

Ces mesures doivent être accompagnées de mesures de nettoyage et de désinfection telles que définies dans le *Code terrestre*.

L'expression « *abattage sanitaire partiel* » doit être employée dans les informations communiquées à l'OIE chaque fois que les mesures zoosanitaires ci-dessus indiquées ne sont pas intégralement mises en œuvre, et les différences par rapport à ces mesures devront être décrites de façon détaillée.

Abattage sanitaire partiel

voir abattage sanitaire.

Abattoir

désigne tout établissement, ou locaux, utilisé pour l'abattage d'animaux en vue d'obtenir des denrées destinées à la consommation et agréé par les Services vétérinaires ou tout autre Autorité compétente à cet effet, y compris les installations destinées à l'acheminement ou à l'hébergement des animaux.

[...]

Animal

désigne tout mammifère ou tout oiseau, ainsi que les abeilles.

[...]

Autorité compétente

désigne l'Autorité vétérinaire ou tout autre autorité gouvernementale d'un État membre ayant la responsabilité de mettre en œuvre les mesures relatives à la protection de la santé et du bien-être des animaux, de gérer les activités de certification vétérinaire internationale et d'appliquer les autres normes et recommandations figurant dans le *Code terrestre*, ainsi que dans le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* de l'OIE, ou d'en superviser l'exécution sur l'ensemble du territoire national, et présentant les compétences nécessaires à cet effet.

VERSION DE DEMONSTRATION

Autorité vétérinaire

désigne l'autorité gouvernementale d'un État membre de l'OIE, comprenant des vétérinaires et d'autres professionnels et paraprofessionnels, ayant la responsabilité de mettre en œuvre les mesures relatives à la protection de la santé et du bien-être des animaux, de gérer les activités de certification vétérinaire internationale et d'appliquer les autres normes et recommandations figurant dans le *Code terrestre*, ou d'en superviser l'exécution sur l'ensemble du territoire national, et présentant les compétences nécessaires à cet effet.

[...]

Cas

désigne un animal infecté par un agent pathogène, présentant ou non des signes cliniques manifestes.

[...]

Compartiment

désigne une sous-population animale abritée dans une ou plusieurs exploitations relevant d'un système commun de gestion de la sécurité biologique qui est dotée d'un statut sanitaire qui lui est propre au regard d'une ou plusieurs maladies particulières contre lesquelles les mesures de surveillance, de contrôle et de sécurité biologique requises aux fins des échanges internationaux sont appliquées.

[...]

Désinfestation

désigne la mise en œuvre de procédures destinées à éliminer une infestation.

[...]

Éradication

désigne la suppression totale d'un agent pathogène dans un pays ou une zone.

[...]

Exploitation

désigne les locaux ou lieux dans lesquels des animaux sont entretenus.

[...]

Foyer

désigne l'apparition d'un ou plusieurs cas au sein d'une même unité épidémiologique.

[...]

Incidence

signifie le nombre de cas ou de foyers nouveaux d'une maladie, apparus au sein d'une population d'animaux à risque, dans une aire géographique déterminée et au cours d'un intervalle de temps défini.

Infection

désigne la pénétration et le développement, ou la multiplication, d'un agent infectieux dans l'organisme d'un être humain ou d'un animal.

VERSION DE DEMONSTRATION

[...]

Laboratoire

désigne une institution convenablement équipée, employant un personnel technique compétent placé sous le contrôle d'un spécialiste des méthodes de diagnostic vétérinaire, qui est responsable de la validité des résultats. De tels laboratoires sont agréés et placés sous la supervision de l'Autorité vétérinaire pour la réalisation des épreuves de diagnostic requises pour les échanges internationaux.

[...]

Maladie

désigne la manifestation clinique ou histopathologique, ou les deux, d'une infection.

Maladie à déclaration obligatoire

désigne une maladie inscrite sur une liste établie par l'Autorité vétérinaire et dont la détection ou la suspicion doit être portée immédiatement à la connaissance de cette Autorité, conformément aux réglementations nationales.

[...]

Maladies listées par l'OIE

désigne la liste des maladies transmissibles approuvée par l'Assemblée mondiale des Délégués auprès de l'OIE et exposée au chapitre 1.2.

[...]

Marché

désigne un lieu dans lequel des animaux sont rassemblés à des fins d'échanges commerciaux ou aux fins de leur vente.

[...]

Mesure sanitaire

désigne une mesure, telle que celles décrites dans divers chapitres du *Code terrestre*, qui est destinée à protéger, sur le territoire d'un État membre, la vie et la santé humaines ou animales vis-à-vis des risques liés à la pénétration, à l'établissement et/ou à la diffusion d'un danger.

[...]

Mort

désigne la disparition irréversible de l'activité cérébrale mise en évidence par la perte des réflexes du tronc cérébral.

[...]

Notification

désigne la procédure par laquelle :

a) l'Autorité vétérinaire porte à la connaissance du Siège,

b) le Siège porte à la connaissance des Autorités vétérinaires

la survenue d'un foyer de maladie ou d'infection, conformément aux dispositions du chapitre 1.1.

[...]

VERSION DE DEMONSTRATION

Organisme statutaire vétérinaire

désigne un organe autonome de contrôle des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires.

Para-professionnel vétérinaire (en double : voir section 5)

désigne une personne qui, en application des dispositions énoncées dans le *Code terrestre*, est habilitée par l'organisme statutaire vétérinaire à effectuer, sur le territoire d'un pays, certaines tâches qui lui sont confiées (qui dépendent de la catégorie de para-professionnels vétérinaires à laquelle cette personne appartient), sous la responsabilité et la supervision d'un vétérinaire. Les tâches qui peuvent être confiées à chaque catégorie de para-professionnels vétérinaires doivent être définies par l'organisme statutaire vétérinaire en fonction des qualifications et de la formation des personnes concernées et selon les besoins.

[...]

Population

désigne un groupe d'unités ayant en commun une caractéristique définie.

Poste frontalier

désigne tout aéroport, tout port ou tout poste ferroviaire ou routier ouvert aux échanges internationaux de marchandises, où il peut être procédé à des inspections vétérinaires à l'importation.

[...]

Prévalence

signifie le nombre total de cas ou de foyers d'une maladie présents dans une population animale à risque, dans une zone géographique particulière, à un moment donné ou au cours d'une période déterminée.

[...]

Ruche

désigne une structure destinée à la détention de colonies d'abeilles mellifères et utilisée à cette fin, englobant les ruches sans rayons et celles à rayons fixes ainsi que toutes les constructions de ruches à rayons mobiles (ruches à nuclei incluses), mais dont sont exclus les emballages et les cages utilisés pour le confinement des abeilles aux fins de leur transport ou de leur isolement.

Rucher

désigne une ruche ou un groupe de ruches dont la gestion permet de considérer qu'elle(il) constitue une seule unité épidémiologique.

Services vétérinaires (en double : voir section 5)

désigne les organismes publics ou privés qui assurent la mise en œuvre, sur le territoire d'un pays, des mesures relatives à la protection de la santé et du bien-être des animaux, ainsi que celle des autres normes et recommandations figurant dans le *Code terrestre*, ainsi que dans le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* de l'OIE. Les Services vétérinaires sont placés sous la direction et le contrôle directs de l'Autorité vétérinaire. Les organismes, les vétérinaires, les paraprofessionnels vétérinaires et les professionnels de la santé des animaux aquatiques du secteur privé sont normalement agréés par l'Autorité vétérinaire ou habilités par elle à accomplir les missions de service public qui leur sont déléguées.

[...]

VERSION DE DÉMONSTRATION

Station de quarantaine

désigne un établissement placé sous le contrôle de l'Autorité vétérinaire dans lequel des animaux sont maintenus dans un milieu isolé, sans contact, direct ou indirect, avec d'autres animaux, dans le but de prévenir toute propagation d'un ou plusieurs agents pathogènes particuliers hors de l'enceinte dudit établissement, tandis que les animaux y sont mis en observation pendant une période de temps déterminée et, si nécessaire, y subissent des épreuves de diagnostic ou des traitements.

[...]

Surveillance

désigne les opérations systématiques et continues de recueil, de compilation et d'analyse des informations zoosanitaires, ainsi que leur diffusion dans des délais compatibles avec la mise en œuvre des mesures nécessaires.

Surveillance ciblée

désigne une surveillance ciblée sur une maladie ou une infection particulière.

[...]

Système de détection précoce

désigne un système permettant de détecter et d'identifier rapidement l'incursion ou l'émergence d'une maladie ou d'une infection dans un pays, une zone ou un compartiment. Un système de détection précoce doit être placé sous le contrôle des Services vétérinaires et inclure les caractéristiques suivantes :

a. couverture représentative des populations animales cibles, assurée par les services présents sur le terrain ;
b. capacité à effectuer des enquêtes sur les maladies et à les notifier ;
c. accès aux laboratoires capables de diagnostiquer et de différencier les maladies considérées ;
d. application d'un programme de formation destiné à sensibiliser à la détection et à la déclaration des événements zoosanitaires inhabituels les vétérinaires, les para-professionnels vétérinaires, les propriétaires ou détenteurs de bétail ou ceux qui en ont la garde et autres personnes amenées à manipuler des animaux ;
e. existence pour les vétérinaires privés d'obligations légales de déclaration auprès de l'Autorité vétérinaire ;
f. existence d'une chaîne de commandement nationale.

[...]

Transparence

désigne la documentation détaillée de toutes les données, informations, hypothèses, méthodes, résultats, discussions et conclusions utilisés dans l'analyse du risque. Les conclusions doivent être fondées sur une discussion objective et logique, et le document doit comporter toutes les références nécessaires.

[...]

Troupeau

désigne un groupe d'animaux d'une espèce donnée élevés ensemble sous le contrôle de l'homme ou un rassemblement d'animaux sauvages grégaires. Dans le contexte du *Code terrestre*, un troupeau est généralement considéré comme une unité épidémiologique.

VERSION DE DEMONSTRATION

Unité

désigne un élément identifiable individuellement qui est utilisé pour décrire, par exemple, les membres d'une population, ou les éléments sélectionnés dans un échantillonnage ; parmi les exemples d'unités figurent notamment les animaux considérés individuellement, les cheptels, les troupeaux et les ruchers.

Unité épidémiologique

désigne un groupe d'animaux présentant un lien épidémiologique défini, caractérisés par une probabilité analogue d'exposition à un agent pathogène, soit parce qu'ils partagent le même environnement (animaux d'un même enclos, par exemple), soit parce qu'ils relèvent d'un même système de gestion. Il s'agit généralement d'un troupeau ou d'un cheptel, mais une unité épidémiologique peut également se référer à des groupes tels que les animaux appartenant aux habitants d'un même village ou partageant un système communal de manipulation des animaux. Le lien épidémiologique peut varier d'une maladie à l'autre, voire entre deux souches d'un même agent pathogène.

Vaccination

désigne l'immunisation réussie d'animaux sensibles, qui a été obtenue par l'administration, conformément aux instructions du fabricant et, s'il y a lieu, selon les normes fixées par le *Manuel terrestre*, d'un vaccin contenant des antigènes appropriés contre la maladie que l'on cherche à maîtriser.

Vecteur

désigne un insecte ou tout vecteur vivant qui transporte un agent infectieux entre un individu infecté et un individu sensible, les aliments qu'il consomme ou son environnement immédiat. Cet agent infectieux peut ou non passer par un cycle de développement au sein du vecteur.

[...]

Zone de confinement

désigne une zone clairement délimitée autour de plusieurs exploitations infectées ou suspectées de l'être, dont l'étendue est fixée en tenant compte des facteurs épidémiologiques et des résultats des investigations menées et à l'intérieur de laquelle des mesures de contrôle destinées à prévenir la propagation de l'infection sont appliquées.

Zone de protection

désigne la zone établie en vue de protéger le statut sanitaire des animaux d'un pays ou d'une zone indemne d'une maladie, en les préservant du contact avec des animaux se trouvant dans des pays ou des zones ayant un statut zoosanitaire différent grâce à l'application de mesures fondées sur l'épidémiologie de la maladie considérée et destinées à prévenir la propagation de l'agent pathogène dans ce pays ou cette zone. Ces mesures peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, la vaccination, le contrôle des déplacements d'animaux et l'intensification de la surveillance.

Zone indemne

désigne une zone dans laquelle l'absence de la maladie considérée a été démontrée par le respect des conditions prévues dans le *Code terrestre* pour la reconnaissance du statut de zone indemne de cette maladie. Á l'intérieur et aux limites de cette zone, un contrôle vétérinaire officiel est effectivement exercé sur les animaux et les produits d'origine animale, ainsi que sur leur transport ou leur circulation.

Zone infectée

désigne une zone dans laquelle a été diagnostiquée une maladie.

VERSION DE DEMONSTRATION

Zone/région

désigne une partie clairement délimitée du territoire d'un pays, qui détient une sous-population animale caractérisée par un statut sanitaire distinct au regard d'une maladie particulière contre laquelle sont appliquées les mesures de surveillance, de contrôle et de sécurité biologique requises aux fins des échanges internationaux.

Zoonose

désigne toute maladie ou infection naturellement transmissible des animaux à l'homme.

VERSION DE DEMONSTRATION

DÉFINITIONS GENERALES

Extraits du glossaire du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* (édition 2014)

Aux fins de l'application du *Code aquatique* :

Abattage sanitaire total

désigne l'opération de prévention zoosanitaire, effectuée sous le contrôle de l'Autorité compétente dès confirmation d'une maladie, consistant à mettre à mort les animaux aquatiques atteints ou suspects de la population et tous ceux qui, dans d'autres populations, ont pu être exposés à l'infection suite à un contact direct ou indirect par un moyen capable d'assurer la transmission du germe causal. Tous les animaux aquatiques, vaccinés ou non, séjournant dans un site infecté doivent être mis à mort et leur carcasse incinérée, ou enfouie, ou détruite par tout autre méthode permettant d'empêcher la propagation de l'infection par les carcasses ou les produits d'animaux aquatiques mis à mort.

Ces mesures doivent être accompagnées de mesures de nettoyage et de désinfection telles que définies dans le *Code aquatique*. Un vide sanitaire doit être pratiqué pendant un laps de temps adéquat, déterminé par une appréciation du risque.

[...]

Animaux aquatiques

désigne les poissons, mollusques, crustacés et amphibiens (œufs et gamètes y compris), quel qu'en soit le stade de développement, provenant d'établissements d'aquaculture ou capturés dans le milieu naturel, lorsqu'ils sont destinés à l'élevage, au repeuplement du milieu naturel, à la consommation humaine ou à l'usage ornemental.

[...]

Aquaculture

désigne l'élevage d'animaux aquatiques, qui comporte des interventions visant à augmenter la production telles que repeuplement régulier, distribution de nourriture, protection contre les prédateurs, etc.

[...]

Autorité compétente

désigne l'Autorité vétérinaire ou toute autre autorité gouvernementale d'un Pays Membre ayant la responsabilité et la compétence d'assurer, sur la totalité du territoire national, la mise en œuvre des mesures relatives à la préservation de la santé et du bien-être des animaux aquatiques, la gestion des activités de certification sanitaire internationale et l'application des autres normes et recommandations figurant dans le *Code aquatique* ou d'en assurer la supervision.

Autorité vétérinaire

désigne l'autorité gouvernementale d'un Etat Membre, comprenant des vétérinaires et autres professionnels et paraprofessionnels, ayant la responsabilité de mettre en œuvre les mesures relatives à la préservation de la santé et du bien-être des animaux aquatiques et d'assurer la gestion des activités de certification sanitaire internationale, ainsi que les autres normes et recommandations figurant dans le *Code aquatique*, ou d'en superviser l'exécution sur l'ensemble du territoire national, et présentant les compétences nécessaires à cet effet.

[...]

VERSION DE DEMONSTRATION

Cas

désigne un animal aquatique infecté par un agent pathogène, présentant ou non des signes cliniques manifestes.

[...]

Compartiment

désigne un ou plusieurs établissements d'aquaculture partageant un système commun de gestion de la sécurité biologique, qui détiennent une population d'animaux aquatiques caractérisée par un statut zoosanitaire particulier au regard d'une ou plusieurs maladies particulières contre lesquelles sont appliquées les mesures de surveillance, de contrôle sanitaire et de sécurité biologique requises aux fins des échanges internationaux. Ces compartiments doivent être clairement documentés par l'Autorité compétente ou les Autorités compétentes concernées.

Compartiment indemne

désigne un compartiment qui remplit les conditions requises au(x) chapitre(s) correspondant(s) du *Code aquatique* pour s'auto-déclarer indemne de la ou des maladies considérées.

[...]

Définition d'un cas

un cas se définit par un ensemble de critères utilisés pour qualifier un animal ou une unité épidémiologique de « cas » ou de « non cas ».

Désinfectants

désigne les composés chimiques qui sont capables de détruire les micro-organismes pathogènes ou bien d'inhiber leur croissance ou leur capacité de survie.

Désinfection

désigne, après complet nettoyage, la mise en œuvre de procédures destinées à détruire les agents infectieux ou parasitaires responsables de maladies affectant les animaux aquatiques, y compris les zoonoses ; cette opération s'applique aux établissements d'aquaculture (c'est-à-dire aux écloseries, aux exploitations piscicoles ou ostréicoles, aux élevages de crevettes, aux nurseries, etc.), véhicules et objets/équipements divers qui ont pu être directement ou indirectement contaminés.

Diagnostic

désigne la détermination de la nature d'une maladie.

[...]

Espèce sensible

désigne une espèce d'animal aquatique chez laquelle la présence d'une infection a été démontrée par la survenue de cas spontanés ou par une exposition expérimentale à un agent pathogène simulant la voie naturelle de transmission.

Établissement d'aquaculture

désigne un établissement dans lequel sont élevés ou entretenus des amphibiens, poissons, mollusques ou crustacés pour les besoins de la reproduction, du repeuplement ou de la vente.

[...]

VERSION DE DEMONSTRATION

Foyer

désigne l'apparition d'un ou plusieurs cas à l'intérieur d'une unité épidémiologique.

[...]

Incidence

désigne le nombre de nouveaux foyers de maladie dans une population d'animaux aquatiques déterminée au cours d'une période donnée.

Infection

désigne la présence, chez un hôte, d'un agent pathogène en phase de multiplication, d'évolution ou de latence. Ce terme désigne également l'infestation par un agent pathogène ayant un statut de parasite qui se fixe sur un hôte ou pénètre dans son organisme.

[...]

Maladie

désigne une infection, clinique ou non, provoquée par un ou plusieurs agents étiologiques.

[...]

Mesure sanitaire

désigne une mesure, telle que celles décrites dans divers chapitres du *Code aquatique*, qui est destinée à protéger, sur le territoire d'un Etat Membre, la vie et la santé humaines ou animales vis-à-vis des risques liés à la pénétration, à l'établissement et à la diffusion d'un danger.

[...]

Période d'infectiosité

désigne le délai le plus long pendant lequel un animal aquatique infecté peut être source d'infection.

[...]

Population cible

désigne, aux fins de la justification de l'absence d'infection, la population visée qui est généralement constituée de tous les animaux aquatiques appartenant à une espèce sensible à un agent pathogène particulier et qui sont détenus dans un pays, une zone, un compartiment ou un établissement d'aquaculture déterminé(e).

[...]

Poste frontalier

désigne tout aéroport international, tout port ou tout poste ferroviaire ou routier ouvert aux échanges internationaux.

Prévalence

signifie le nombre total d'animaux aquatiques infectés exprimé en pourcentage du nombre total d'animaux aquatiques présents dans une population déterminée à un moment donné.

[...]

VERSION DE DEMONSTRATION

Quarantaine

désigne l'opération consistant à maintenir un groupe d'animaux aquatiques en isolement, sans contact direct ou indirect avec d'autres animaux aquatiques, afin de les mettre en observation pendant une période de temps déterminée et, le cas échéant, de les soumettre à des épreuves de diagnostic ou à des traitements, comprenant le traitement approprié des eaux résiduaires.

[...]

Surveillance

désigne un ensemble de recherches menées systématiquement sur une population d'animaux aquatiques donnée en vue de détecter, à des fins de contrôle sanitaire, l'existence de maladies ; ces recherches peuvent prévoir de soumettre une population à des examens.

Surveillance ciblée

désigne une surveillance ciblée sur une maladie ou une infection.

Système de détection précoce

désigne un système efficace destiné à assurer la reconnaissance rapide des signes évocateurs d'une maladie listée par l'OIE, d'une maladie émergente ou d'une mortalité inexpliquée, dans des populations d'animaux aquatiques détenues dans un établissement d'aquaculture ou dans des populations sauvages d'animaux aquatiques, et à notifier avec célérité le fait observé à l'Autorité compétente, en vue de faire entreprendre, dans les plus brefs délais, les investigations nécessaires pour poser un diagnostic par les Services chargés de la santé des animaux aquatiques. Ce système doit présenter les caractéristiques suivantes :

a. vaste sensibilisation du personnel employé dans les établissements d'aquaculture, ou chargé des opérations de transformation, aux signes caractéristiques des maladies listées par l'OIE et des maladies émergentes ;
b. formation dispensée aux vétérinaires ou aux professionnels de la santé des animaux aquatiques s'articulant autour de la reconnaissance et de la notification des cas de suspicion de maladie ;
c. capacité des Services chargés de la santé des animaux aquatiques à entreprendre des investigations sur une maladie particulière avec efficacité et célérité, en s'appuyant sur une chaîne de commandement nationale ;
d. accès des Services chargés de la santé des animaux aquatiques à des laboratoires disposant des moyens nécessaires pour diagnostiquer et différencier les maladies listées par l'OIE ainsi que les maladies émergentes ;
e. obligation légale pour les vétérinaires du secteur privé ou les professionnels de la santé des animaux aquatiques de notifier toute suspicion d'apparition d'une maladie à l'Autorité compétente.

Territoire

désigne une étendue de terre ou d'eau sur laquelle s'exerce la juridiction d'un pays.

Unité

désigne un élément individuellement identifiable. Ce terme désigne un concept générique qui est utilisé pour décrire, à titre d'exemple, les individus d'une population ou bien les éléments sélectionnés lors de la réalisation d'un échantillonnage. Dans les deux contextes précités, un animal individuel, un étang, un filet, une cage, une exploitation, un village, un district, etc., constituent un exemple d'unité.

VERSION DE DÉMONSTRATION

Unité épidémiologique

désigne un groupe d'animaux qui sont caractérisés par une probabilité analogue de risque d'exposition à un agent pathogène dans un environnement défini. Cette probabilité peut résulter du fait qu'ils partagent le même environnement aquatique (poissons détenus dans un même bassin ou poissons élevés en cage dans un même lac) ou qu'ils relèvent d'un même système de gestion qui rend probable la rapide propagation d'un agent pathogène à partir d'un groupe d'animaux vers d'autres animaux (il peut s'agir de tous les bassins d'une même exploitation ou de tous les bassins partageant un système communal).

[...]

Vide sanitaire

désigne l'opération de prophylaxie zoosanitaire consistant à vider un établissement d'aquaculture des animaux aquatiques sensibles à une maladie déterminée ou des animaux aquatiques dont on sait qu'ils sont capables de transférer l'agent pathogène en cause, et, chaque fois que cela est réalisable, à vidanger l'eau. Dans le cas des animaux aquatiques de sensibilité inconnue et de ceux dont on sait qu'ils sont capables de jouer le rôle de porteurs d'une maladie déterminée, les décisions relatives à la mise en place d'un vide sanitaire doivent être fondées sur une appréciation du risque encouru.

Zone

désigne une portion d'un pays ou d'un ensemble de pays comprenant :

a. un bassin versant entier depuis la source d'un cours d'eau jusqu'à l'estuaire ou le lac, ou
b. plus d'un bassin versant, ou
c. une section d'un bassin versant depuis la source d'un cours d'eau jusqu'à une barrière qui empêche l'introduction d'une ou plusieurs maladies particulières, ou
d. une partie de zone littorale aux contours géographiques clairement délimités, ou
e. un estuaire aux contours géographiques clairement délimités,

et représentant un système hydrologique ininterrompu caractérisé par un statut zoosanitaire distinct au regard d'une ou plusieurs maladies particulières. Les zones doivent être clairement documentées par l'Autorité compétente ou les Autorités compétentes concernées (sur une carte géographique ou à l'aide d'un localisateur de précision, utilisant les coordonnées GPS [Global Positioning System ou système de positionnement global]).

Zone de protection

désigne une zone instaurée en vue de protéger le statut sanitaire des animaux aquatiques d'un pays indemne ou d'une zone indemne de ceux d'un pays ou d'une zone ayant un statut zoosanitaire différent, en recourant à des mesures fondées sur l'épidémiologie de la maladie considérée aux fins de prévenir la propagation de l'agent pathogène qui en est responsable à un pays indemne ou à une zone indemne. Ces mesures peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, des opérations de vaccination, de contrôle des mouvements et de renforcement de la surveillance.

Zone indemne

désigne une zone qui remplit les conditions prévues pour s'auto-déclarer indemne de la ou des maladies considérées, conformément au(x) chapitre(s) correspondant(s) du *Code aquatique*.

Zone infectée

désigne une zone dans laquelle a été diagnostiquée une maladie.

VERSION DE DÉMONSTRATION

TYPES DE VACCINS

Vaccins traditionnels

- ***Vaccins inactivés ou inertes***

  Les vaccins inactivés sont fabriqués en tuant le micro-organisme responsable de la maladie à l'aide d'agents chimiques ou sous l'effet de la chaleur. Ces vaccins, stables et sûrs, ne peuvent reprendre leur forme *virulente* (provoquant la maladie).

- ***Vaccins vivants atténués***

  Pour la préparation d'un vaccin vivant atténué, l'organisme responsable de la maladie est élevé en laboratoire dans des conditions particulières. Il perd ainsi sa virulence ou ses propriétés pathogènes.

  Les vaccins vivants offrent des avantages, mais présentent également un inconvénient. Il est dans la nature du vivant de changer – de *muter* – et il en va de même des micro-organismes utilisés pour la fabrication des vaccins vivants. Ainsi, il existe une faible probabilité que l'organisme puisse revenir à sa forme virulente et entraîner le développement de la maladie. C'est la raison pour laquelle les vaccins vivants demeurent l'objet de tests et d'un suivi méticuleux.

Vaccins de seconde génération

- ***Vaccins conjugués***

  La bactérie responsable de certaines maladies présente des couches extérieures particulières. Ces couches masquent les antigènes et il devient alors impossible à un système immunitaire immature de reconnaître cette bactérie nocive. Dans un vaccin conjugué, des protéines et des toxines d'un second type d'organisme, qu'un système immunitaire immature est à même de reconnaître, sont liés à cette couche extérieure de la bactérie responsable de la maladie, ce qui permet à un système immunitaire jeune de réagir et de se défendre contre l'agent pathogène.

- ***Vaccins sous-unitaires ou moléculaires***

  Il arrive que des vaccins fabriqués à partir de fragments antigéniques soient capables de susciter une réponse immunitaire avec, bien souvent, moins d'effets secondaires que dans le cas d'un vaccin préparé avec le micro-organisme entier. Les vaccins sous-unitaires peuvent être élaborés à partir du microbe lui-même ou fabriqués en laboratoire grâce aux techniques de génie génétique.

- ***Vaccins recombinants***

Un *vecteur* de vaccin est un virus ou une bactérie affaiblis, dans lesquels on peut injecter un *matériel génétique* inoffensif provenant d'un autre micro-organisme pathogène.

VERSION DE DEMONSTRATION

Annexe VII

EPREUVES DE DIAGNOSTIC
Exemples

analyse immunologique par luminescence
analyse phylogénique ; caractérisation phylogénétique du virus
calques tissulaires
chromatographie liquide à haute performance (CLHP)
détermination de l'indice de pathogénicité par voie intracérébrale
détermination de l'indice de pathogénicité par voie intraveineuse
électrophorèse en gel de polyacrylamide
ELISA compétitif en phase solide
ELISA de blocage en phase liquide
ELISA de détection des protéines non structurelles
épreuve à la malléine
épreuve à l'immunoélectrophorèse
épreuve à l'immunopéroxydase monocouche monoclonaux
épreuve d'agglutination en tube
épreuve d'agglutination microscopique
épreuve d'agglutination rapide du sérum
épreuve d'agglutination sur plaque
épreuve de fixation du complément
épreuve de l'antigène associé à l'infection virale
épreuve de neutralisation par réduction des plaques (PRN)
épreuve de neutralisation virale
épreuve de polarisation de la fluorescence
épreuve de précipitation en gélose
épreuve de séroneutralisation
épreuve de tuberculination
épreuve des anticorps monoclonaux
épreuve d'hémagglutination
épreuve d'immunofluorescence (IF) directe appliquée à la détection de l'anticorps
épreuve d'immunofluorescence directe
épreuve d'immunofluorescence indirecte appliquée à la détection de l'anticorps
épreuve d'inhibition de la neuraminidase
épreuve d'inhibition de l'hémagglutination
épreuve d'inoculation
épreuve du rose Bengale = épreuve à l'antigène tamponné
épreuve ELISA 3ABC
épreuve ELISA de capture des IgG
épreuve ELISA de capture des IgM
épreuve ELISA de détection des anticorps
épreuve ELISA de typage
épreuve ELISA d'immunocapture
épreuve ELISA indirecte
épreuve ELISA par compétition
épreuve ELISA sandwich indirecte

épreuve immuno-enzymatique sur membrane
études isoenzymatiques
examen anatomo-pathologique
examen au microscope électronique avec marquage immunologique
examen bactériologique
examen entomologique
examen histologique
examen histopathologique
examen immunohistochimique
examen microscopique des larves
examen parasitologique
hybridation *in situ*
identification par sensibilité à un bactériophage spécifique
immunodiffusion en gélose
immuno-électrotransfert sur membrane (EITB)
isolement de l'agent après inoculation *in ovo*
isolement de l'agent pathogène en milieu de culture
isolement de l'agent sur culture cellulaire
isolement viral
méthode de dosage immuno-enzymatique
microscopie électronique
microscopie optique
neutralisation virale par anticorps fluorescent
NPLA (tirage par neutralisation lié à la péroxydase)
PCR (amplification génomique en chaîne par polymérase)
PCRen temps réel
procédure à l'immunopéroxydase pour la différentiation des pestivirus à l'aide d'anticorps monoclonaux
puce à ADN
RT-PCR (amplification génomique en chaîne avec polymérase - transcriptase inverse)
RT-PCR en temps réel
RT-PCR « nichée »
séquençage des nucléotides
séquençage du gène
séquençage viral
sérotypage
technique de digestion artificielle
test d'Ascoli
test de Coggin
Test de microagglutination
test de détection rapide
test de détection de l'interféron gamma
test de Seller
test ELISA de détection de l'antigène
western blot

VERSION DE DEMONSTRATION

VERSION DE DEMONSTRATION

Vous trouverez également ce guide
sur le site web réservé aux Délégués de l'OIE
sous la rubrique
« Documents de notification des maladies »
https://www.oie.int/delegatesite/fr/fr_index.php